



## COMITE SYNDICAL

Réunion du  
2 mars 2023

### LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

L'an **deux mille vingt-trois**, le deux mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte, en session ordinaire, sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président, convocation adressée par M. le Président le 24 février 2023.

Présents :

Stéphane GUILLON, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-S., Stéphane BOUILLAUD, Yves-Marie BOUCHER, Joël BOBINEAU, Nicolas CELLIER Philippe DELAHAYE, Jean-Jacques DURAND, Laurent DUPAS, Anne HUETZ, Daniel RIDEAUD, Jean-Paul RIVIERE.

Etaient absents :

Gilles BOUTEILLER (bon à pouvoir à M. DUPAS), M. Jean-Marie ARNAUDEAU (bon à pouvoir à Mme HUETZ), Jean-Claude CHEVALLIER, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Francis RIVIERE Sébastien ROY, Marc TUDEAU.

Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques DURAND

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de vingt et un, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

Délibération n°	Objet	Décision
2023-01-CS	Arrêt du PV du CS du 15 décembre 2022	Arrête
2023-02-CS	Nomination d'un secrétaire de séance	Nomme
2023-03-CS	Approbation du compte de gestion 2022	Adopte à l'unanimité
2023-04-CS	Vote du compte administratif 2022	Adopte à l'unanimité
2023-05-CS	Affectation du résultat 2022	Adopte à l'unanimité
2023-06-CS	Rapport d'orientation budgétaire et Débat d'orientation budgétaire pour 2023	Prend acte à l'unanimité
2023-07-CS	Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023	Adopte à l'unanimité
2023-08-CS	Vente de la benne ordures ménagères 16T Renault Midlum immatriculée CD-051-FG	Adopte à l'unanimité

2023-09-CS	Approbation du plan de communication 2023	Adopte à l'unanimité
2023-10-CS	Restitution de l'étude portant sur la collecte des biodéchets	Adopte à l'unanimité
2023-11-CS	Attribution du marché de fournitures et entretien des pneumatiques	Adopte à l'unanimité



Pour extrait conforme,  
Le Président,

**Stéphane GUILLON**

*Document mis en ligne sur le site internet du Sycodem Sud Vendée et affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10/03/2023.*



# **DELIBERATIONS COMITE SYNDICAL DU 2 MARS 2023**

Le Président atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations, le 15 mars 2023.

Document publié sur le site internet du Sycodem Sud Vendée pour une durée minimale de 2 mois à compter du 23 mars 2023.

*Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 Allée de l'Île Gloriette – BP 24111 – 44041 NANTES CEDEX 01 – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>)*

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



## COMITÉ SYNDICAL

Extrait  
du REGISTRE  
des DÉLIBÉRATIONS

<i>Membres</i>		L'an <b>deux mille vingt-trois</b> , le deux mars à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	13	en session ordinaire,
Pouvoirs :	2	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	15	convocation adressée par M. le Président le 24 février 2023.

Présents :

Stéphane GUILLON, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-S., Stéphane BOUILLAUD, Yves-Marie BOUCHER, Joël BOBINEAU, Nicolas CELLIER Philippe DELAHAYE, Jean-Jacques DURAND, Laurent DUPAS, Anne HUETZ, Daniel RIDEAUD, Jean-Paul RIVIERE.

Etaient absents :

Gilles BOUTEILLER (bon à pouvoir à M. DUPAS), M. Jean-Marie ARNAUDEAU (bon à pouvoir à Mme HUETZ), Jean-Claude CHEVALLIER, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Francis RIVIERE Sébastien ROY, Marc TUDEAU.

Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques DURAND

N°2023-01-CS	<b>ARRET DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2022</b>
--------------	--

M. le Président demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le Procès-Verbal de la séance du Comité Syndical du 15 décembre 2022 transmis par mail le 2 mars 2023. Aucune remarque n'est formulée.

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Arrête** le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait conforme,  
A Fontenay-le-Comte le 2 mars 2023,

Le secrétaire de séance,  
Jean-Jacques DURAND

Le Président,  
Stéphane GUILLON

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



## COMITÉ SYNDICAL

Extrait  
du REGISTRE  
des DÉLIBÉRATIONS

<i>Membres</i>		L'an <b>deux mille vingt-trois</b> , le deux mars à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	13	en session ordinaire,
Pouvoirs :	2	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	15	convocation adressée par M. le Président le 24 février 2023.

Présents :

Stéphane GUILLON, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-S., Stéphane BOUILLAUD, Yves-Marie BOUCHER, Joël BOBINEAU, Nicolas CELLIER Philippe DELAHAYE, Jean-Jacques DURAND, Laurent DUPAS, Anne HUETZ, Daniel RIDEAUD, Jean-Paul RIVIERE.

Etaient absents :

Gilles BOUTEILLER (bon à pouvoir à M. DUPAS), M. Jean-Marie ARNAUDEAU (bon à pouvoir à Mme HUETZ), Jean-Claude CHEVALLIER, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Francis RIVIERE Sébastien ROY, Marc TUDEAU.

Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques DURAND

<b>N°2023-02-CS</b>	<b>NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE</b>
---------------------	---

**Vu** les dispositions de l'article L.2121-15 par renvoi de l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Nomme** en qualité de secrétaire de séance **M. Jean-Jacques DURAND**.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait conforme,  
A Fontenay-le-Comte le 2 mars 2023,

Le secrétaire de séance,  
Jean-Jacques DURAND

Le Président,  
Stéphane GUILLON

## Résultats budgétaires de l'exercice

39000 - SYNDMC SYCODEM

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 137 400,00	6 640 265,00	9 777 665,00
Titres de recette émis (b)	819 938,22	8 600 795,35	9 420 733,57
Réductions de titres (c)	10 352,75	2 897 329,87	2 907 682,62
Recettes nettes (d = b - c)	809 585,47	5 703 465,48	6 513 050,95
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 137 400,00	6 640 265,00	9 777 665,00
Mandats émis (f)	801 140,95	5 314 442,02	6 115 582,97
Annulations de mandats (g)	472,16	14 348,17	14 820,33
Depenses nettes (h = f - g)	800 668,79	5 300 093,85	6 100 762,64
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	8 916,68	403 371,63	412 288,31
(h - d) Déficit			

Département : VENDEE  
Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



## COMITÉ SYNDICAL

### Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

<b>Membres</b>		L'an <b>deux mille vingt-trois</b> , le deux mars à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	13	en session ordinaire,
Pouvoirs :	2	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	15	convocation adressée par M. le Président le 24 février 2023.

#### Présents :

Stéphane GUILLON, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Stéphane BOUILLAUD, Yves-Marie BOUCHER, Joël BOBINEAU, Nicolas CELLIER, Philippe DELAHAYE, Jean-Jacques DURAND, Laurent DUPAS, Anné HUETZ, Daniel RIDEAUD, Jean-Paul RIVIERE.

#### Etaient absents :

Gilles BOUTEILLER (bon à pouvoir à M. DUPAS), M. Jean-Marie ARNAUDEAU (bon à pouvoir à Mme HUETZ), Jean-Claude CHEVALLIER, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Francis RIVIERE, Sébastien ROY, Marc TUDEAU.

Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques DURAND

### **N°2023-03-CS    APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022**

M. le Président présente le Compte de Gestion pour l'année 2022 qui répond à deux objectifs : justifier de l'exécution du budget et présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune

Le compte de gestion comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier,
- le bilan comptable du syndicat qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif.

Les résultats du compte de gestion sont conformes aux résultats du compte administratif de l'exercice 2022 qui est soumis à l'approbation du comité syndical au cours de cette même séance.

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales, et notamment, ses articles L.1612-12 et L.2121-31,  
**Vu** la délibération du Comité Syndical en date du 17 mars 2022 approuvant le Budget Primitif 2022,  
**Vu** la délibération du Comité Syndical approuvant la Décision Modificative n°1 de 2022,

**Considérant** que le Comptable des finances publiques est tenu de rendre, chaque année, un compte de sa gestion en vue de présenter dans un document unique toutes les opérations de recettes et de dépenses effectuées par ses soins du 1er au 31 décembre et pendant la journée complémentaire en ce qui concerne la section de fonctionnement,

**Après s'être assuré** que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Déclare** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier du Syndicat, visé et certifié par M. le Président, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- **Approuve** le Compte de Gestion 2022 du Trésorier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait conforme,  
A Fontenay-le-Comte le 2 mars 2023,

Le secrétaire de séance,  
Jean-Jacques DURAND



Le Président,  
Stéphane GUILLON



**Sycodem**  
**Sud Vendée**

Département : VENDEE  
Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



## COMITÉ SYNDICAL

### Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

<b>Membres</b>		L'an <b>deux mille vingt-trois</b> , le deux mars à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	12	en session ordinaire,
Pouvoirs :	2	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	14	convocation adressée par M. le Président le 24 février 2023.

#### Présents :

Stéphane GUILLON, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Stéphane BOUILLAUD, Yves-Marie BOUCHER, Joël BOBINEAU, Nicolas CELLIER, Philippe DELAHAYE, Jean-Jacques DURAND, Laurent DUPAS, Anne HUETZ, Daniel RIDEAUD, Jean-Paul RIVIERE.

#### Etaient absents :

Gilles BOUTEILLER (bon à pouvoir à M. DUPAS), M. Jean-Marie ARNAUDEAU (bon à pouvoir à Mme HUETZ), Jean-Claude CHEVALLIER, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Francis RIVIERE, Sébastien ROY, Marc TUDEAU.

Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques DURAND

### **N°2023-04-CS | VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**Vu** la délibération du Comité Syndical en date du 17 mars 2022 approuvant le Budget Primitif 2022,

**Vu** la délibération du Comité Syndical approuvant la Décision Modificative n°1 de 2022,

**Conformément** à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant du Compte Administratif et ce au plus tard avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

M. GUILLON Stéphane, Président présente les résultats du Compte Administratif 2022 :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	3 137 400.00 €	6 640 265.00 €	9 777 665.00 €
Titres de recettes émis (réel et ordre)	<b>809 585.47 €</b>	<b>5 703 465.48 €</b>	<b>6 513 050.95 €</b>
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales	3 137 400.00 €	6 640 265.00 €	9 777 665.00 €
Mandats émis (réel et ordre)	<b>800 668.79 €</b>	<b>5 300 093.85 €</b>	<b>6 100 762.64 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2022</b>			
Excédent	<b>8 916.68 €</b>	<b>403 371.63 €</b>	<b>412 288.31 €</b>
Déficit			
<b>ANTERIEUR REPORTE DE 2021</b>			
Excédent	1 395 582.59 €	947 740.03 €	2 343 322.62 €
Déficit			
<b>RESULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022</b>			
Excédent	<b>1 404 499.27 €</b>	<b>1 351 111.66 €</b>	<b>2 755 610.93 €</b>
Déficit			
RAR de 2022	18 330.00 €		
Résultat net de clôture	<b>1 386 169.27 €</b>		
Résultat général de l'exercice	<b>2 737 280.93 €</b>		

Conformément à l'article L.2121-14 du C.G.C.T., Monsieur le Président s'est retiré de la salle et n'a pas participé au vote.

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de M. Pageaud, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

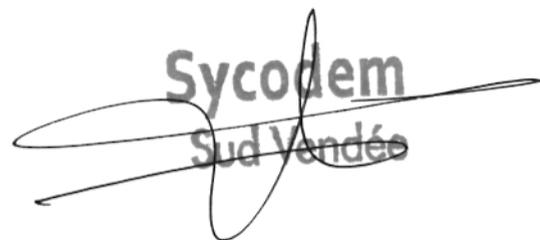
- **Adopte** le Compte Administratif 2022,
- **Approuve** la note du Compte Administratif annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait conforme,  
A Fontenay-le-Comte le 2 mars 2023,

Le secrétaire de séance,  
Jean-Jacques DURAND



Le Président,  
Stéphane GUILLON



Sycodem  
Sud Vendée

SYCODEM

Compte Administratif 2022

Section de fonctionnement

chapitre	libellé	réalisé	BP
<b>DEPENSES</b>			
011	charges à caractère général	881 323.12	956 800.00
012	charges de personnel	1 939 576.76	1 953 000.00
65	autres charges de gestion courante	1 935 256.33	1 972 700.00
66	charges financières	76 409.50	86 600.00
67	charges exceptionnelles	0.00	5 000.00
68	dotations aux amortissements et provisions	1 890.00	23 000.00
022	dépenses imprévues	0.00	284 165.00
042	opérations d'ordre entre sections	465 638.14	470 000.00
023	virement à la section d'investissement	0.00	889 000.00
total dépenses de fonctionnement		<b>5 300 093.85</b>	<b>6 640 265.00</b>

		réalisé	BP
<b>RECETTES</b>			
013	atténuations de charges	49 832.23	45 700.00
70	produits des services	114 529.20	52 960.00
73	impôts et taxes	41 827.00	45 244.00
74	dotations et participations	5 442 797.71	5 488 620.00
75	autres produits de gestion courante	10 224.45	10 000.97
77	produits exceptionnels	2 191.59	8 000.00
78	reprises sur amortissements et provisions	7 461.86	7 000.00
042	opérations d'ordre entre sections	34 601.44	35 000.00
002	antérieur reporté		947 740.03
total recettes de fonctionnement		<b>5 703 465.48</b>	<b>6 640 265.00</b>

section de fonctionnement à la clôture de l'exercice **403 371.63** / 0.00  
 antérieur reporté 947 740.03 /  
 résultat brut de clôture **1 351 111.66** /

résultat de l'exercice **2 755 610.93**

\* soit un résultat général de l'exercice **2 737 280.93** 412 288.31

TOTAL D'ANTERIEUR A REPORTER EN 2021 **1 351 111.66** D F - 002

TOTAL DES  
 2 755 610.93  
 2 SECTIONS

Section d'investissement

chapitre	libellé	réalisé	BP
<b>DEPENSES</b>			
10	dotations, ... fc.tva	0.00	0.00
16	remboursement d'emprunts	350 961.96	400 000.00
20	immobilisations incorporelles	0.00	20 000.00
21	immobilisations corporelles	411 108.54	2 412 830.00
23	immobilisations en cours	3 996.85	60 500.00
020	dépenses imprévues	0.00	209 070.00
040	opérations d'ordre entre sections	34 601.44	35 000.00
041	opérations patrimoniales	0.00	0.00
total dépenses d'investissement		<b>800 668.79</b>	<b>3 137 400.00</b>

		réalisé	BP
<b>RECETTES</b>			
024	produits des cessions	0.00	6 200.00
10	dotations, ... fc.tva	20 881.29	20 617.41
13	subventions d'investissement	57 066.04	56 000.00
16	emprunts et dettes assimilées	266 000.00	300 000.00
040	opérations d'ordre entre sections	465 638.14	470 000.00
041	opérations patrimoniales		0.00
021	virement de la section de fonctionnement	0.00	889 000.00
001	antérieur reporté		1 395 582.59
total recettes d'investissement		<b>809 585.47</b>	<b>3 137 400.00</b>

section d'investissement à la clôture de l'exercice **8 916.68** / 0.00  
 antérieur reporté 1 395 582.59 /  
 résultat brut de clôture **1 404 499.27** /

restes à réaliser -18 330.00 /  
 résultat net de clôture **1 386 169.27**

**1 404 499.27** R I - 001

## COMPTE ADMINISTRATIF 2022

### Note synthétique

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Président. Il retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisée au cours de l'année.

### RESULTAT DE 2022

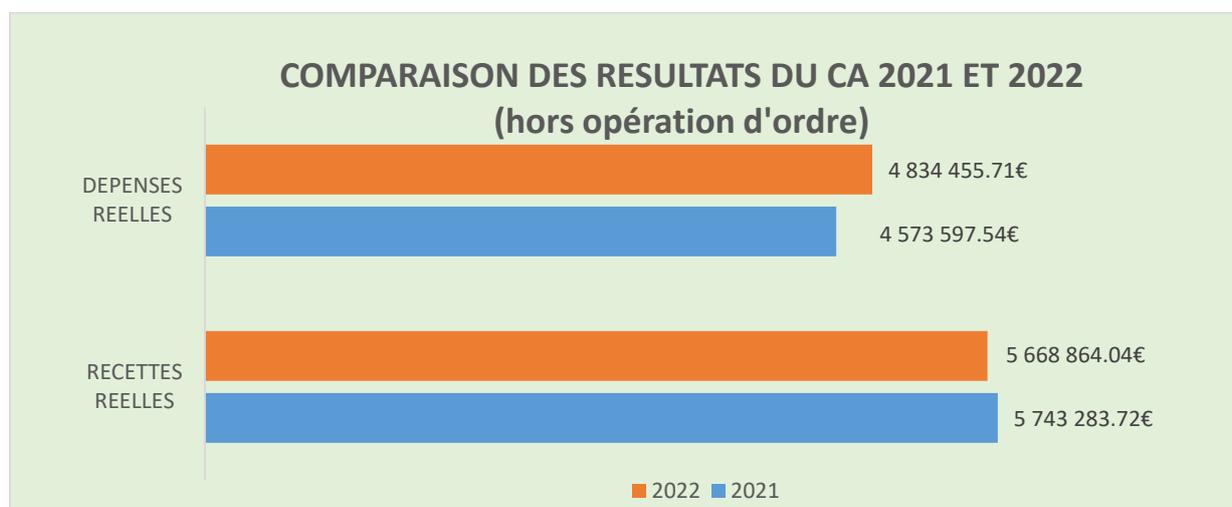
Dépenses de fonctionnement	5 300 093.85
Recettes de fonctionnement	5 703 465.48
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>403 371.63</b>
Dépenses d'investissement	800 668.79
Recettes d'investissement	809 585.47
<b>Solde d'investissement</b>	<b>8 916.68</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>412 228.66</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1 / Vue générale de la section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice 2022	5 300 093.85	5 703 465.48
Report exercice 2021		947 740.03
<b>Total réalisations</b>	<b>5 300 093.85</b>	<b>6 651 205.51</b>
<b>Résultat exercice 2022</b>		

## COMPARAISON DES CA DE 2021 ET 2022 *section de fonctionnement*



On constate que l'exercice 2022 est marqué par une augmentation de 5.70 % de nos dépenses réelles de fonctionnement. A contrario, les recettes réelles de fonctionnement ont diminué de 74 419.68 €.

## 2 / Dépenses de fonctionnement

Chapitres	Libellés	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis CA 2022	Mandats émis CA 2021
011	Charges à caractère général	956 800.00	881 323.12	833 105.56
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 953 000.00	1 939 576.76	1 755 941.71
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion	1 972 700.00	1 935 256.33	1 875 663.78
	<b>Total dépenses de gestion courante</b>	<b>4 882 500.00</b>	<b>4 756 156.21</b>	<b>4 464 711.05</b>
66	Charges financières	86 600.00	76 409.50	86 995.49
67	Charges exceptionnelles	5 000.00	0.00	0.00
68	Dotations aux provisions	23 000.00	1 890.00	21 891.00
022	Dépenses imprévues	284 165.00	0.00	0.00
	<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>5 281 265.00</b>	<b>4 834 515.36</b>	<b>4 573 597.54</b>
023	Virement à la section d'investissement (1)	0.00	0.00	0.00
042	Opér d'ordre de transfert entre sections (2)	470 000.00	465 638.14	576 417.95
043	Opér d'ordre à l'intérieur de la section	0.00	0.00	0.00
	<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>470 000.00</b>	<b>465 638.14</b>	<b>576 417.95</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>5 751 265.00</b>	<b>5 300 093.50</b>	<b>5 150 015.49</b>

Le compte administratif 2022 est marqué par une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de **5.70 %**. Une comparaison est établie entre l'exercice 2021 et 2022.

- chapitre 011 → + 48 217.56 € soit un taux d'évolution de 5.79 %.
- chapitre 012 → + 183 635.05 € soit un taux d'évolution de 10.47 %.
- chapitre 65 → + 59 592.55 € soit un taux d'évolution de 3.18 %.

En 2022, les principaux postes de dépenses sont les suivants :

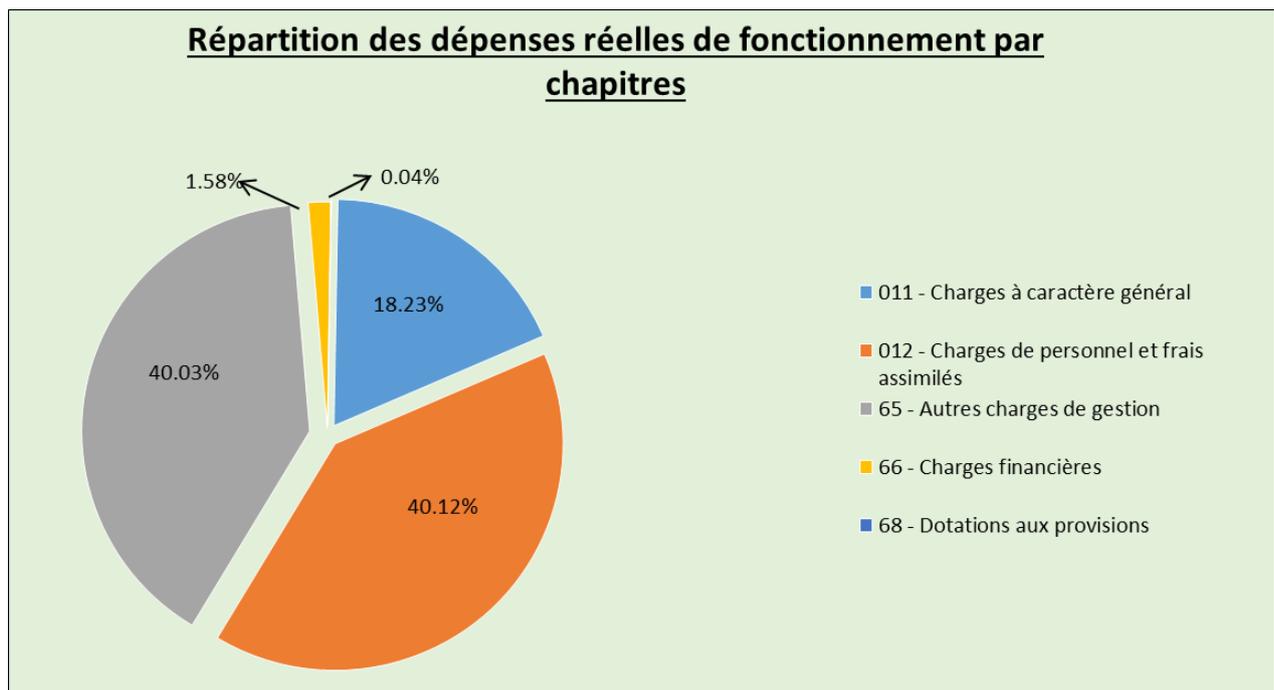
articles	2021	2022	consommations de crédits à la hausse par rapport à 2021	taux de variation
60612 – énergie et électricité	19 380 €	25 006 €	+5 626 €	29.03%
60622 - carburants	237 816 €	280 779 €	+42 963 €	18.07%
61551 - entretiens matériels roulants	196 481 €	173 450 €	-23 031 €	-11.72%
6156 - maintenance	21 645 €	32 357 €	+10 712 €	+49.49%
TOTAL			<b>+41 345 €</b>	

Le chapitre des charges à caractère générale a augmenté d'environ 48 217.56 € par rapport à l'exercice 2021 suite à la généralisation et la durabilité de la hausse des coûts énergétiques (carburants, électricité, gaz...) ainsi que de l'inflation. Cet impact aurait pu être plus accentué sans la mise en place de remise prise en charge par l'état.

Pour rappel, il est à noter que les dépenses du chapitre 011 reflètent pour partie les dépenses incompressibles du Sycodem.

- chapitre 012 → Les charges de personnel ont augmenté de 10 % par rapport à 2021. (voir explications partie ressources humaines)
- **chapitre 65** (art 65548)  
En 2022, le Sycodem a versé à Trivalis 1 806 283 € de contributions (2021 : 1 816 585€) et 85 397 € de régularisation de 2021. (soit 1 891 680 €)  
Le Sycodem a vu sa contribution maîtrisée car le syndicat a des objectifs de réduction et de valorisation des déchets à la source tels que les déchets verts et, ce grâce au déploiement de plusieurs végéteries sur le territoire et l'ouverture de la ressourcerie de Mouzeuil Saint Martin.
- **chapitre 66** → - **10 585.99 €** → l'emprunt de la construction de la déchèterie de Vix et de Saint Hilaire des Loges a été soldé.  
En parallèle, le Sycodem a fait l'acquisition d'un nouveau camion de type gaz via deux emprunts contracté auprès du Crédit Agricole sur une période de 5 ans et de deux ans (emprunt relais).
- **chapitre 68** → ce chapitre relate les provisions :
  - pour dépréciations des comptes de redevables pour 1 890 €

## 2.1 / Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par chapitres



### 3 / Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

Chap	Libellés	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis CA 2022	Titres émis CA 2021
013	Atténuation de charges	45 700.00	49 832.23	14 343.94
70	Produits des services, du domaine et vt diverses	52 960.00	114 529.20	180 953.48
73	Impôts et taxes	45 244.00	41 827.00	44 309.14
74	Dotations subventions et participations	5 488 620.00	5 442 797.71	5 477 433.65
75	Autres produits de gestion courante	10 000.97	10 224.45	10 133.64
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>5 642 524.97</b>	<b>5 659 210.59</b>	<b>5 727 173.85</b>
77	produits exceptionnels	8 000.00	2 191.59	6 492.38
78	Reprises sur amortissements et provisions	7 000.00	7 461.86	9 617.49
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>5 657 524.97</b>	<b>5 668 864.04</b>	<b>5 743 283.72</b>
042	<i>Opér d'ordre de transfert entre sections (3)</i>	35 000.00	34 601.44	58 050.70
043	<i>Opér d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0.00	0.00	0.00
	<b>Total recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>35 000.00</b>	<b>34 601.44</b>	<b>72 100.00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>5 692 524.97</b>	<b>5 703 465.48</b>	<b>5 815 383.72</b>

Le compte administratif 2022 est marqué par la diminution des recettes réelles de fonctionnements soit 74 420 € de moins qu'en 2021. Les raisons de cette diminution seront évoquées ci-dessous.

#### **Explications des recettes de fonctionnement de l'exercice 2022:**

- **chapitre 013** → ce chapitre comprend les remboursements des rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.  
En 2022, le Sycodem a perçu le remboursement des indemnités journalières de 2021 de l'agent Cécile Manson suite à un arrêt pour longue maladie. Ce remboursement s'élève à 28 336.87 €.
- **chapitre 70** → est enregistré à ce chapitre :

-le montant des redevances spéciales d'enlèvement des ordures ménagères (syndicat mixte CYCLAD, facturation des festivals, des professionnels hors territoire) s'élève à 8 005.55 €,

-les remboursements de Trivalis pour les transports gravats, bois, cartons et bennes déchetteries s'élèvent à 87 937.94 €,

- la régie pour vente de cartes temporaires, kits zéro déchets, facturation de gobelets manquants, pastilles pour les campings-caristes est de 3 236.50 €

-ventes diverses :

- métaux pour 420.20 €
- bacs démantelés pour recyclage : 630.40 €
- sacs bio-déchets : 1 680 €
- serrures : 720 €
- rachat de cartons par Sud Vendée Recyclage : 4 412.96 €

- **chapitre 74** → ce chapitre reflète essentiellement les appels de contribution de la redevance incitative mais aussi les recettes perçues au titre de la communication (10 411.10 €), des ambassadeurs de tri (8 000€) et pour finir les subventions octroyées par l'ADEME (40 710.42 €) pour le poste de maître composteur. Pour rappel, ce soutien financier se termine en mars 2023.

Concernant le produit de la redevance Incitative, il est important de rappeler que le Sycodem procède au rattachement. Le produit de la redevance incitative du 2<sup>ème</sup> semestre 2022 a été rattaché à l'exercice 2022 mais pour lesquels les titres seront émis à l'attention des communautés de communes sur l'exercice 2023. Par conséquent, cela ne reflète pas les contributions réellement titrées sur l'exercice 2022.

**Les appels de contributions ont été les suivants :**

-semestre 2 de 2021 : **2 896 852.37 €** : les recettes réelles ont été perçues au 1<sup>er</sup> semestre 2022

-semestre 1 de 2022 : **2 490 704.15 €** : les recettes réelles ont été perçues au 2<sup>ème</sup> semestre 2022

-remboursements des régularisations de 2021 par les Communautés de Communes (régularisations liées aux déménagements et emménagements sur le territoire du Sycodem) émis en titre complémentaire au mois de novembre 2022 : **42 895.54 €**

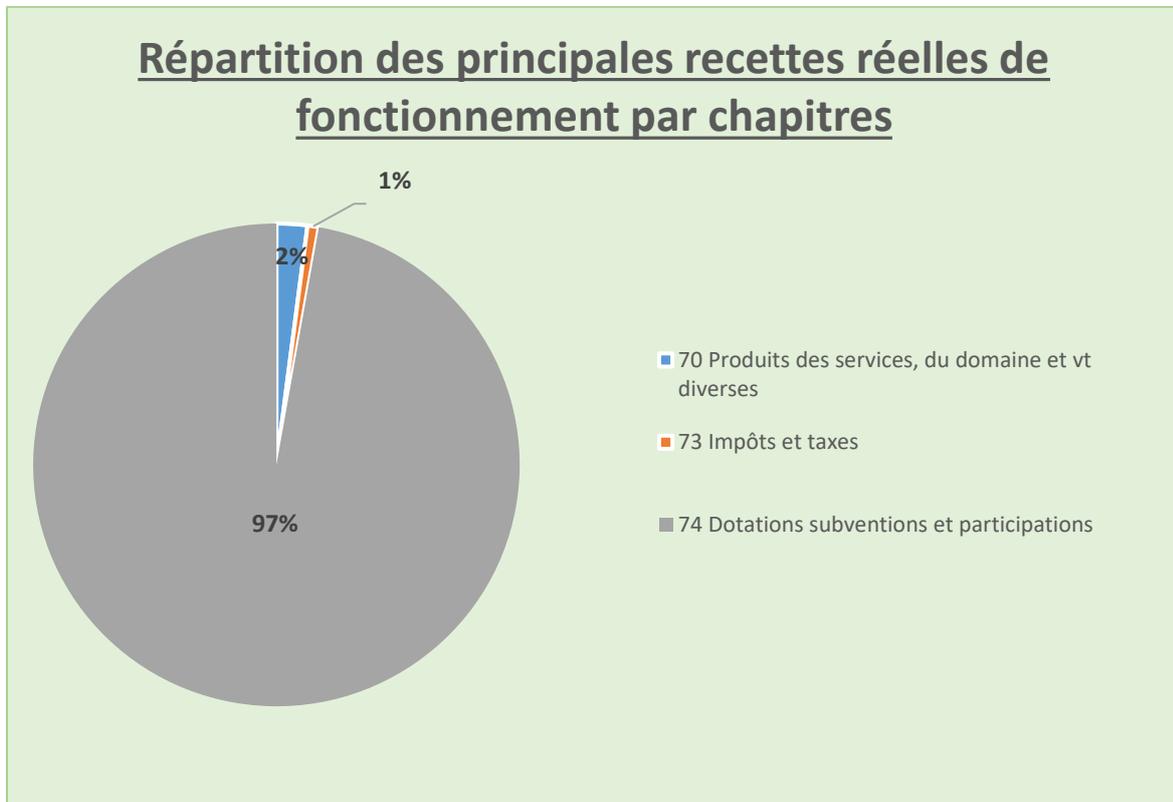
Les appels de contributions de 2022 émis à l'attention des deux structures membres (CCPFV et CCVSA) s'élèvent à **5 387 556.52 €** (sans les certificats administratifs de 2021)

**Rattachement du 2<sup>ème</sup> semestre 2022 :**

-semestre 2 de 2022 : **2 846 704.15 €** (rattachement budgétaire sur 2022). Les recettes réelles ne seront perçues que sur l'exercice 2023

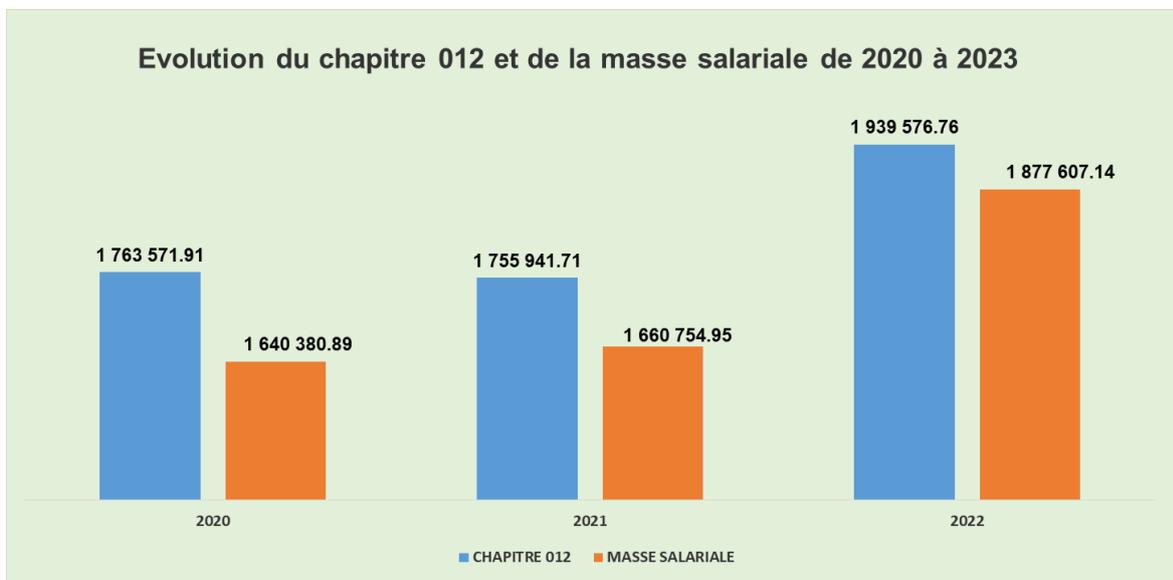
- **chapitre 75** → est enregistré à ce chapitre la redevance du terrain photovoltaïque de Foussais-Payré
- **chapitre 77** → le remboursement par les assurances du syndicat suite à des sinistres sur les biens et véhicules du Sycodem ainsi que les cessions effectuées au cours de l'année.
- **chapitre 78** → il s'agit des reprises sur provisions pour risques et charges pour paiement des admissions en non-valeur et créances éteintes des deux structures membres (CCPFV et CCVSA)

### 3.1 / Répartition des recettes réelles de fonctionnement par chapitres



### 4/ Situation des ressources humaines

Évolution des dépenses du chapitre 012 et de la masse salariale de 2020 à 2022 :



Les raisons de cette forte hausse sont :

- les arrêts maladies qui nécessitent un remplacement tant pour tant en collecte et die,
- la mise en place de temps partiel thérapeutique,
- la revalorisation du point d'indice,
- congé maternité,
- la rémunération de chauffeurs en CDD.

Les mouvements de personnel en 2022 ont été :

Départ(s) Titulaires :

- GRZYWNOWIEZ Nicolas

Arrivée(s) Titulaire/Stagiaire/Apprenti :

- BRUNET Virginie : directrice des moyens généraux
- PICHAVANT Nicolas : agent de collecte
- LIMOGES Marine : apprentie

Évolution des effectifs de 2019 à 2022 :

Année	Équivalent Temps Plein
2019	39.5
2020	37.5
2021	37.5
2022	38

Equivalent Temps Plein (ETP) CDD Remplacement :

- 6.5 ETP dont 2.97 ETP pour remplacement arrêt de travail / Temps Partiel Thérapeutique
- 1.7 ETP pour remplacement congés annuels

ETP CDD Emploi Permanent :

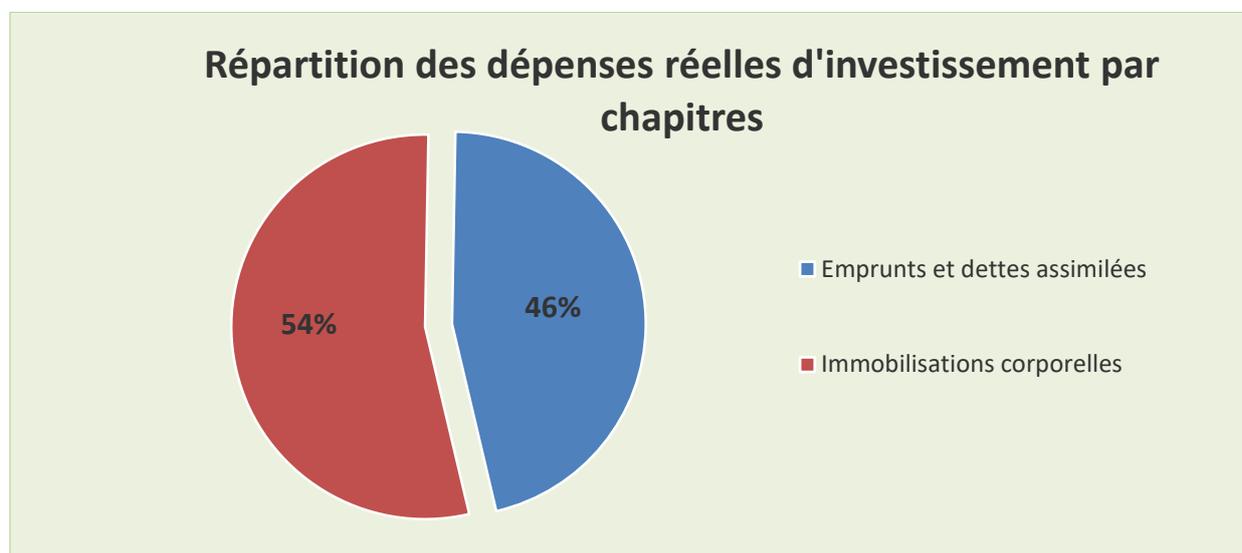
- 2.07 ETP : CHRAIBI Julien (chargé de mission) et TIRMARCHE Caroline (maître composteur)

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1 / Vue générale de la section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice 2022	800 668.79	809 585.47
Report exercice 2021		1 395 582.59
Total réalisations	800 668.79	2 205 168.06
<b>Résultat brut de clôture</b>		<b>1 404 499.27</b>
<i>Restes à réaliser à reporter en 2023</i>	18 330.00	
Résultat cumulé	<b>818 998.79</b>	<b>2 205 168.06</b>
<b>Résultat net de clôture 2022</b>		<b>1 386 169.27</b>

### 2 / Dépenses d'investissement



En 2022, les principales dépenses d'investissement ont été :

**chapitre 16** → remboursement du capital des emprunts pour **350 961.96 €**

**chapitre 21 :**

→ acquisition maison Vendée Habitat pour le projet Re-cycle : **11 795.15 €**

→ poursuite et fin de la mise en place de caméra de surveillance sur les déchèteries de l'Herminault, Saint Hilaire des Loges et Fontenay le Comte : **12 348.26 €**

→ outillages pour la ressourcerie végétale : **4 816.44 €**

→ acquisition nettoyeur haute pression : **5 893.44 €**

→ acquisition d'un camion gaz : **272 068.49 €**

→ acquisition de bacs ordures ménagères et emballages : **21 655.01 €**

→ l'acquisition de composteurs : **29 250.29 €**

→ la mise en place de plateforme élévatrice à la résidence André Mady : **6 490.80 €**

### **3 / Recettes d'investissement**

En 2022, les recettes d'investissement ont été les suivantes :

→ affectation de la totalité du résultat d'investissement N-1 : **1 395 582.59 €**

→ FCTVA suite aux acquisitions de biens sur l'exercice 2021 : **20 881.29 €**

→ les subventions d'investissement pour l'acquisition du camion gaz s'élèvent à :

- **10 000 €** pour la région
- **10 000 €** pour le département
- **10 000 €** pour le groupement Vendée GNV soutenu par l'Ademe

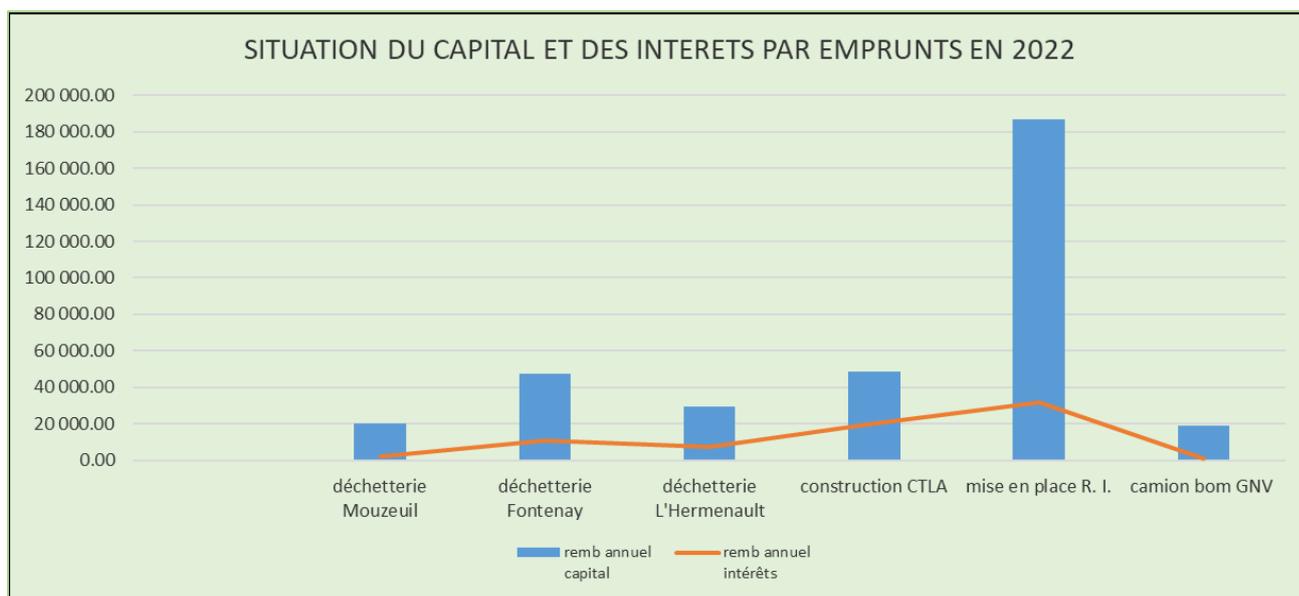
→ subvention d'équipement pour le programme conteneurs semi enterrés lotissement les Carreliers à Benet pour **25 218.36 €**

→ subvention de Vendée Habitat pour la Résidence André Mady **10 352.75 €**

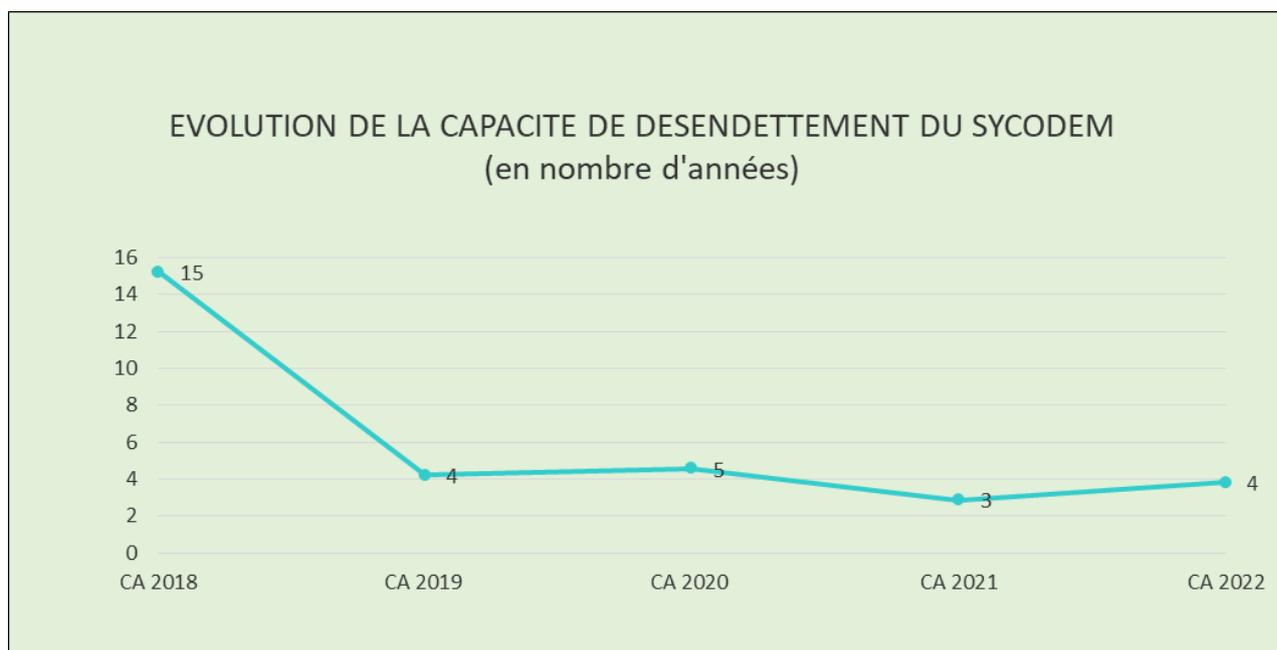
## ETAT DE LA DETTE

ETAT DE LA DETTE EN 2022								
code interne	type	ans	fin	motif	Capital restant dû au 01/01/2022	remb annuel capital	remb annuel intérêts	remb annuel total
05-2	fixe	20	05/25	déchetterie Mouzeuil	74 192.98	20 234.24	2 493.25	22 727.49
06-6	fixe	20	06/27	déchetterie Fontenay	285 180.98	47 406.36	10 631.63	58 037.99
07-3	fixe	20	04/26	déchetterie L'Hermenault	160 358.57	29 195.30	7 536.85	36 732.15
09-1	fixe	20	10/29	construction CTLA	460 545.76	48 748.06	20 440.74	69 188.80
16-1	fixe	15	12/31	mise en place R. I.	2 010 296.00	186 547.00	31 646.90	218 193.90
22-01	fixe	5	04/27	camion bom GNV	192 000.00	18 831.00	796.21	19 627.21
22-02	fixe	2	05/24	camion bom GNV (crédit relais)	74 000.00	0.00	175.67	175.67
					<b>3 182 574.29</b>	<b>350 961.96</b>	<b>73 721.25</b>	<b>424 683.21</b>

Au 1er janvier, le capital restant dû s'élève à 3 182 574.29 €, soit une dette par habitant de 60.24 €.



## Capacité de désendettement en 2022



Ce ratio est considéré comme trop élevé lorsqu'il se situe dans la tranche 8 – 10 ans. Avec un ratio de 4 années en 2022, la collectivité se situe en dessous de ce seuil.

Il faudrait 4 années au Sycodem pour rembourser intégralement le capital de la dette, si la collectivité y consacrait la totalité de son épargne brute.

Département : VENDEE  
Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



## COMITÉ SYNDICAL

### Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

<b>Membres</b>		L'an <b>deux mille vingt-trois</b> , le deux mars à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	13	en session ordinaire,
Pouvoirs :	2	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	15	convocation adressée par M. le Président le 24 février 2023.

#### Présents :

Stéphane GUILLON, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-S., Stéphane BOUILLAUD, Yves-Marie BOUCHER, Joël BOBINEAU, Nicolas CELLIER Philippe DELAHAYE, Jean-Jacques DURAND, Laurent DUPAS, Anne HUETZ, Daniel RIDEAUD, Jean-Paul RIVIERE.

#### Etaient absents :

Gilles BOUTEILLER (bon à pouvoir à M. DUPAS), M. Jean-Marie ARNAUDEAU (bon à pouvoir à Mme HUETZ), Jean-Claude CHEVALLIER, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Francis RIVIERE Sébastien ROY, Marc TUDEAU.

Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques DURAND

### N°2023-05-CS    AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Il est exposé aux membres du bureau que le Compte Administratif de l'exercice 2022 présenté ce jour relate :

Un résultat de fonctionnement excédentaire de	1 351 111.66 €
Un résultat d'investissement excédentaire de	1 404 499.27 €

Pour rappel, la décision d'affectation porte sur le résultat de clôture de la section de fonctionnement, qui s'élève à 1 351 111.66 €, qui doit être affecté prioritairement de la façon suivante :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- à la couverture d'un besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
- à la couverture d'un besoin de financement des restes à réaliser,
- pour le solde, soit en excédent de fonctionnement reporté, soit en dotation complémentaire en section d'investissement.

Les résultats de l'exercice 2022 du Sycodem sont présentés ci-dessous :

<b>RÉSULTAT DÉFINITIF 2022 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 703 465.48 €
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 300 093.85 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	403 371.63 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT REPORTÉ	947 740.03 €
<b>RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	<b>1 351 111.66 €</b>
<b>RÉSULTAT DÉFINITIF 2022 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	809 585.47 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	800 668.79 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	8 916.68 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	1 395 582.59 €
<b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT À REPORTER AU COMPTE 001</b>	<b>1 404 499.27 €</b>

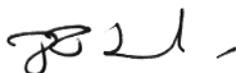
Après avoir constaté le résultat du budget 2022, le Président propose d'affecter 1 351 111.66 € en report à nouveau section de fonctionnement.

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

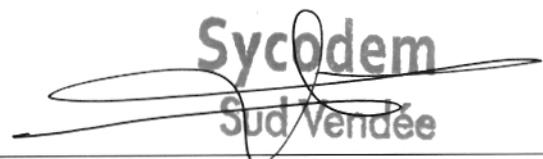
- **Décide** d'affecter le résultat 2022 selon la proposition du Président.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait conforme,  
A Fontenay-le-Comte le 2 mars 2023,

Le secrétaire de séance,  
Jean-Jacques DURAND



Le Président,  
Stéphane GUILLON



**Sycodem**  
Sud Vendée

Département : VENDEE  
Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



## COMITÉ SYNDICAL

### Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

<b>Membres</b>		L'an <b>deux mille vingt-trois</b> , le deux mars à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	13	en session ordinaire,
Pouvoirs :	2	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	15	convocation adressée par M. le Président le 24 février 2023.

#### Présents :

Stéphane GUILLON, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-S., Stéphane BOUILLAUD, Yves-Marie BOUCHER, Joël BOBINEAU, Nicolas CELLIER Philippe DELAHAYE, Jean-Jacques DURAND, Laurent DUPAS, Anne HUETZ, Daniel RIDEAUD, Jean-Paul RIVIERE.

#### Etaient absents :

Gilles BOUTEILLER (bon à pouvoir à M. DUPAS), M. Jean-Marie ARNAUDEAU (bon à pouvoir à Mme HUETZ), Jean-Claude CHEVALLIER, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Francis RIVIERE Sébastien ROY, Marc TUDEAU.

Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques DURAND

<b>N°2023-06-CS</b>	<b>RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ET DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2023</b>
---------------------	---

M. GUILLON, Président de la Commission de Gestion, présente le Rapport sur les orientations budgétaires et le débat d'orientation budgétaire 2023 joint en annexe.

M. le Président précise que les membres du Bureau ont donné un avis favorable à cette proposition.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de délibérer sur le rapport d'orientation budgétaire et le débat d'orientations budgétaires 2023.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le rapport présenté par M. le Président,

**Considérant** qu'aux termes du texte susvisé un débat a lieu sur les orientations générales du budget 2023 dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Prend acte** du débat sur le rapport d'orientations budgétaires pour 2023 tel que présenté en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait conforme,  
A Fontenay-le-Comte le 2 mars 2023,

Le secrétaire de séance,  
Jean-Jacques DURAND



Le Président,  
Stéphane GUILLON



**Sycodem**  
**Sud Vendée**

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le 15/03/2023

ID : 085-258500446-20230302-2023\_06\_CS-DE



**RAPPORT D'ORIENTATION  
BUDGÉTAIRE  
DOB 2023**

Le présent rapport est établi conformément à l'article 107 de la loi du 07 août 2015 portant Nouvelle organisation Territoriale de la République (NOTRe).

## I/ ÉLÉMENTS CONTEXTUELS

### 1.1 – Le Contexte national

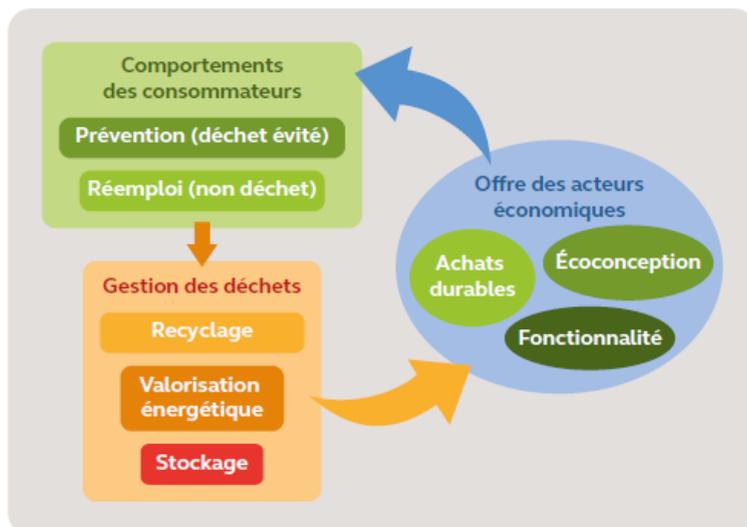
#### **1.1.1 - Les volumes de Déchets Ménagers Assimilés :**

La crise sanitaire a récemment rappelé combien la gestion des déchets, et en particulier, le service public de gestion des déchets (SPGD), constitue un service essentiel assuré par les communes ou leurs groupements. La très grande variété de matières et d'objets qui composent les 39 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA) produits en France rend leur collecte et leur traitement à la fois plus complexes et plus coûteux que ceux des autres déchets - dont le volume est pourtant plus significatif. Avec des dépenses annuelles de gestion des DMA de 10,9 Md€, soit 61,5% des dépenses totales de gestion des déchets, les enjeux financiers sont majeurs.

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) sont produits à hauteur de 80 % par les ménages et de 20 % par les petites entreprises et les commerces, puis collectés en porte à porte ou en point d'apport volontaire (PAV) et en déchèteries.

Depuis 10 ans, le cadre législatif et réglementaire français consacré aux politiques publiques de prévention et de gestion de ces déchets a été profondément remanié, en vue d'instaurer une économie dite «circulaire». Celle-ci considère les déchets comme des ressources réutilisables et hiérarchise leurs modes de traitement dans l'ordre préférentiel suivant : prévention, réemploi, réutilisation, recyclage, valorisation énergétique et enfin élimination.

#### **Hiérarchie des modes de traitement et économie circulaire**

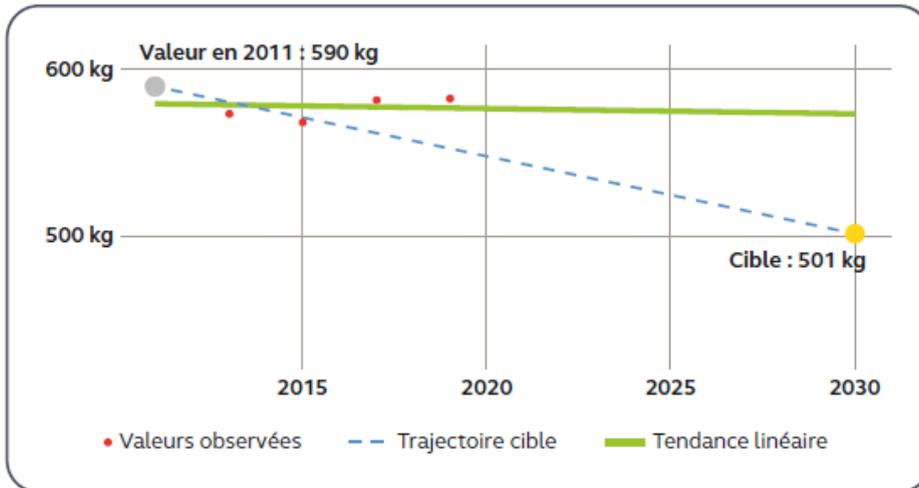


Source : Synthèse du rapport public thématique de la Cour des comptes

Le volume d’ordures ménagères produit par habitant en France (583 kg de DMA par habitant en 2019) tend à se stabiliser sur la dernière décennie mais il reste à un niveau élevé.

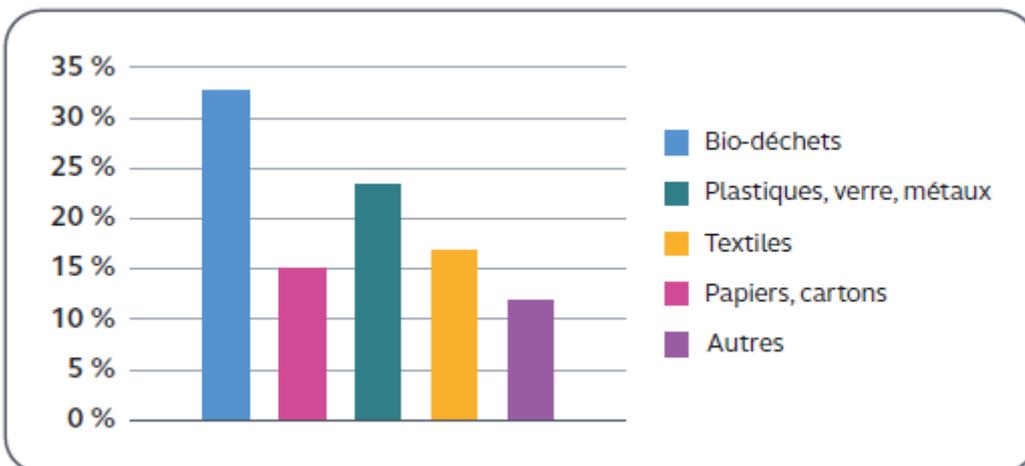
Dès lors, la France n’atteindra l’objectif de baisse des DMA qu’elle s’est fixée à l’horizon 2030 (- 15 % par rapport à 2010) qu’au prix d’une accélération forte de la tendance actuelle.

### Diminution de la masse de déchets ménagers et assimilés par habitant en France



Source : Synthèse du rapport public thématique de la Cour des comptes

Au niveau national, la part de déchets organiques présents dans la poubelle d’ordures ménagères est



significative.

Source : Synthèse du rapport public thématique de la Cour des comptes

### 1.1.2 - Les REP :

La France compte une vingtaine de filières à responsabilité élargie des producteurs (REP), plus nombreuses que dans les autres pays de l'Union Européenne et dont plus de la moitié concerne des produits du quotidien. De nouvelles filières se mettent en place comme celles des lingettes, des jouets ou des produits du secteur du bâtiment, du bricolage, du jardin ainsi que des sports et loisirs. L'Etat poursuit sa forte volonté de responsabiliser le producteur et de développer des REP. Au total on compte 11 filières nouvelles créées par la loi AGECE<sup>1</sup>

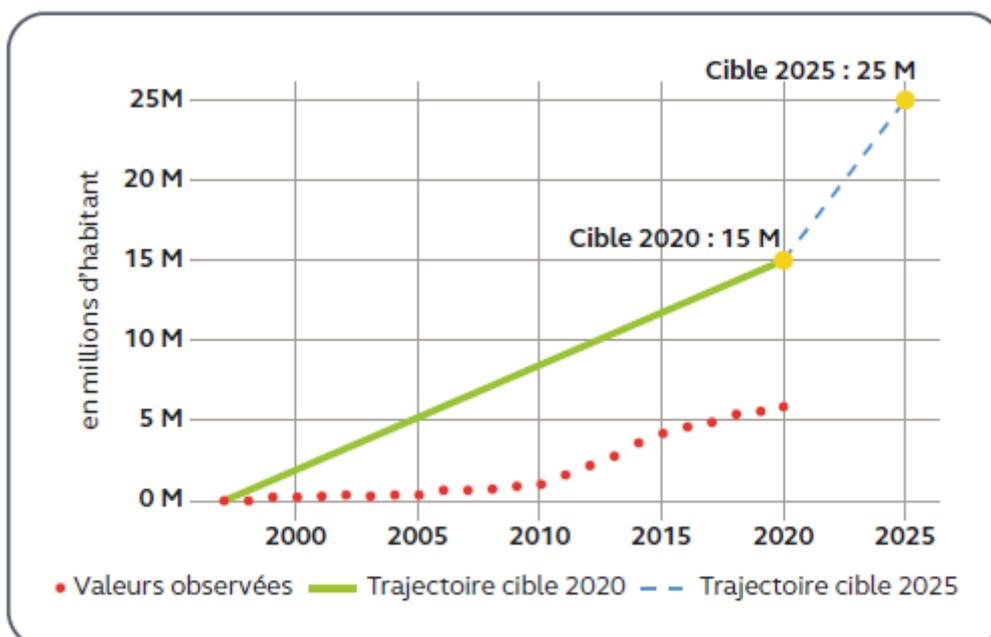
- 2021 : les produits du tabac
- 2022 : Les jouets, les articles de sport et de loisirs, les articles de bricolage et de jardin, les huiles minérales ou synthétiques
- 2023 les emballages des professionnels de la restauration, les produits ou matériaux de construction du secteur du bâtiment
- 2024 : les gommes à mâcher, les textiles sanitaires à usage unique
- 2025 : les engins de pêche contenant du plastique, les emballages professionnels

### 1.1.3 - Le financement du service public d'enlèvement des déchets ménagers :

Comme les juridictions financières l'avaient déjà indiqué en 2011, la part financée par l'utilisateur est insuffisamment incitative. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) fondée sur la valeur locative immobilière, et non sur la quantité de déchets produits, reste en effet largement majoritaire et ne décroît que lentement.

La tarification incitative (taxe ou redevance), qui devait concerner 15 millions d'habitants en 2020 selon le code de l'environnement (art. L. 541-1), n'atteint aujourd'hui que 6 millions de personnes.

#### Population bénéficiant de la tarification incitative



Source : Synthèse du rapport public thématique de la Cour des comptes

#### **1.1.4. - Le tri des biodéchets à la source :**

La législation fixe l'obligation d'apporter une solution de tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023.

Pour rappel, selon le MODECOM<sup>2</sup> 2017, les déchets putrescibles (déchets alimentaires, produits alimentaires non-consommés, déchets de jardin, autres putrescibles tels que les litières animales) représentent  $\frac{1}{3}$  des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) (soit 83 kg/hab/an) ; et près de 38% du gisement d'OMR (soit 96 kg/hab/an) possèdent un potentiel de valorisation organique si on les associe aux papiers sanitaires et domestiques souillés (essuie-tout, mouchoirs...).

Tout l'enjeu est de détourner cet important gisement présent dans les OMR pour le rediriger vers des solutions et filières de gestion (dont de traitement) appropriées et vertueuses au regard des caractéristiques chimiques des biodéchets, majoritairement composés de matières carbonées.

En ce sens, la loi TECV<sup>3</sup> a imposé en 2015 la généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs de déchets (ménages et activités économiques), c'est-à-dire que chaque citoyen puisse avoir à sa disposition une solution (compostage de proximité et/ou collecte séparée) lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés mais valorisés. Transposant la Directive Cadre Déchets de 2018, la loi AGEC avance d'un an l'obligation de tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs, au 31 décembre 2023. Pour rappel, les producteurs non-ménagers de plus de 10 t/an de biodéchets sont déjà soumis à l'obligation de tri à la source de leurs biodéchets. Ce seuil passe à 5 t/an au 1<sup>er</sup> janvier 2023. A ce jour, le compostage de proximité tout comme la collecte séparée des déchets alimentaires ménagers restent encore peu développés en France. Au regard du potentiel de détournement des biodéchets des OMR et de l'incidence sur l'atteinte des objectifs nationaux de réduction du stockage et d'amélioration du taux de valorisation matière (dont organique) des DMA, la généralisation du tri à la source des biodéchets constitue un enjeu important.

Selon les projets de décrets d'application des articles 6 et 10 de la loi AGEC, la justification du tri à la source des biodéchets est évoquée dans le cadre du respect des obligations de tri pour l'élimination des déchets en incinération (hors Unité de Valorisation Énergétique) et stockage, ainsi qu'une interdiction progressive de certains déchets, dont les biodéchets, en stockage. Selon le projet de texte partagé, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2025, les OMR ne pourront pas être considérées comme ultimes et donc enfouies, si elles sont composées à plus de 65 %, en masse, de déchets relevant de filières de REP et de biodéchets cumulés. Ce taux est abaissé à 60 % pour 2030. Par ailleurs, toujours dans ce même projet de texte, la démonstration du tri à la source des biodéchets ne doit satisfaire que des critères de justification documentaire portant sur la réalité de la mise en place de solutions de tri à la source des biodéchets par les collectivités.

D'autre part, un second projet de texte d'application de l'article 90 de la loi AGEC entend fixer une obligation de justification du tri à la source pour les collectivités ou territoires maîtres d'ouvrage ou clients d'une unité de TMB<sup>4</sup>, dès lors que les OMR sont envoyées vers une nouvelle installation TMB ou

<sup>2</sup> MéthOde DE Caractérisation des Ordures Ménagères

<sup>3</sup> Transition Énergétique pour la Croissance Verte

<sup>4</sup> Tri Mécano-Biologique

installations dont les capacités de traitement seraient augmentées. A ce titre, les projets de décret et arrêté d'application introduisent 3 critères au choix de mesure de l'atteinte de la généralisation du tri à la source des biodéchets pour les collectivités primo concernées par le décret (et l'article 90) :

- un critère de couverture de la population par un dispositif de tri à la source des biodéchets (objectif de 95%) couplé à un seuil de production d'OMR par typologie d'habitat à ne pas dépasser,
- un critère de résultats : quantité de biodéchets résiduels dans les OMR < 39 kg/hab/an,
- un critère de résultats également : attester un détournement d'au moins 50% des biodéchets des OMR par le tri à la source.

### Les trois modalités du tri à la source des biodéchets

#### Modalités de tri à la source



##### Compostage in situ

Distribution de composteurs pour installer dans son jardin ou dans la cour de l'immeuble  
Ne convient pas à tous ni à tous les biodéchets



##### Collecte en porte à porte

Un bac en plus dans le local poubelle  
Problème de place et de lavage de bac



##### Point d'apport volontaire

Borne installée sur l'espace public

Source : présentation de la société Les Alchimistes à destination des juridictions financières octobre 2020

#### 1.1.5 - Rappel des enjeux de la TGAP :

La trajectoire de l'évolution de la TGAP est la suivante :

Désignation des installations de stockage de déchets non dangereux concernées	Unité de perception	Quotité (en euros)						
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	A partir de 2025
A. – Installations non autorisées	tonne	151	152	164	168	171	173	175
B. – Installations autorisées réalisant une valorisation énergétique de plus de 75 % du biogaz capté	tonne	24	25	37	45	52	59	65
C. – Installations autorisées qui sont exploitées selon la méthode du bioréacteur et réalisent une valorisation énergétique du biogaz capté	tonne	34	35	47	53	58	61	65
D. – Installations autorisées relevant à la fois des B et C	tonne	17	18	30	40	51	58	65
E. – Autres installations autorisées	tonne	41	42	54	58	61	63	65

## **1.2 - Le contexte départemental**

### ***1.2.1 - Eléments contextuels :***

Le Syndicat départemental « Trivalis » est doté de la compétence de traitement des déchets ménagers.

A l'échelle de Trivalis, les éléments de contexte sont les suivants :

>> Forte hausse des charges de fonctionnement : Le niveau de charges augmente considérablement, le niveau de produits augmente également mais dans une proportion moins rapide, ce qui fait une variation mécanique de quasi 4 millions d'euros soit 12,67% (donnée brute, avant toute action pour améliorer les choses) (source : BP<sup>5</sup> 2022-DOB 2023).

>> Fort impact des révisions des prix et de la TGAP : Concernant l'exploitation et la TGAP (+ 1,45 M€), il n'y a aucun levier d'amélioration. L'effet des révisions de prix est très fort (3,13 M€). Elles oscillent entre 9% et 13% selon les marchés (en fonction des indices et des dates de marchés). Il n'y aura probablement pas d'amélioration d'ici la fin de l'année.

>> Il y a également l'effet de rattrapage de révision non-facturé dans la contribution 2022 puisque les taux de révision employés au BP 2022 étaient inférieurs aux taux réels constatés en janvier (500 000 € non-facturés).

Malgré tout, du fait de la mise en œuvre du process de Combustible Solide de Récupération (CSR) installé à Trivalandes à partir du mois de septembre 2023, les participations des collectivités faisant partie de la coopération intercommunale (733 000 €) viennent atténuer un peu l'impact.

>> Le solde « charges » moins la participation des 2 ententes (Vendée Tri et CSR) indique une variation de 4,5M € soit 12,1%, ce qui correspond à l'augmentation globale constatée à l'échelle des orientations budgétaires.

<sup>5</sup> Budget Prévisionnel

>> Au niveau des reventes et des soutiens CITEO<sup>6</sup> : sur les reventes, il y a une certaine stabilité, les orientations sont cohérentes par rapport au BP 2022. Sur les soutiens, la stabilité est également constatée en attendant le nouveau barème CITEO.

>> Au niveau des ouvrages : les éléments constatés sont plutôt positifs (conjoncturels et temporaires). L'impact favorable de la cogénération qui est mis en œuvre sur les ISDND<sup>7</sup> sera quelque chose de durable. Les amortissements sont en baisse car les amortissements des process des 2 TMB vont être terminés fin 2022 et le CSR n'ouvrant qu'en septembre 2023, il n'y aura qu'un trimestre d'amortissement sur 2023.

### **1.2.2. - Impact sur la contribution Trivalis :**

Au stade du DOB, la variation théorique potentielle des contributions est d'environ 12,5%.

Deux leviers sont défavorables : hausse de la TGAP et révision des prix.

Il est constaté que la mise en place des moteurs pour la cogénération et la baisse des amortissements permet de contenir le coût global des ordures ménagères dans la contribution.

En revanche, le tout-venant subit directement l'augmentation de la TGAP.

Pour les emballages, le marché de Vendée Tri est un des marchés qui subit le moins la révision de prix du fait de sa formule et de son ancienneté. Aussi, le niveau de revente et de soutien est stable.

Les refus de tri, eux, connaissent une forte croissance liée au nouveau marché (+ 50 €/T donc effet mécanique qui se traduit).

Pour les déchèteries, il y a un double effet à date, tonnages 2022-2023 et révisions de prix (13% pour les déchets verts et 12% en moyenne pour la partie "autres déchets de déchèterie"). La ligne "autres" est stable, elle correspond au verre, papier et éléments individualisés.

---

<sup>6</sup> éco-organisme national en charge du recyclage des emballages et papiers

<sup>7</sup> Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

## II/ ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU SYCODEM

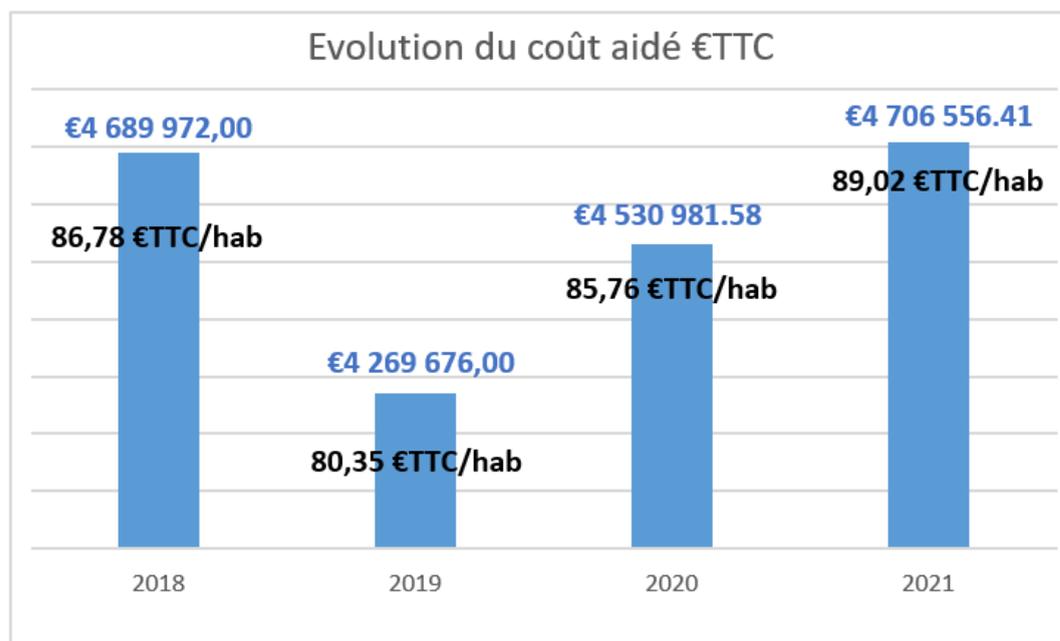
### 1.1 - ComptaCoût :

Le Sycodem a effectué une évaluation financière et technique de sa politique. Pour ce faire, il a utilisé la méthode ComptaCoût® qui permet la comparaison entre collectivités. ComptaCoût® est une méthode (et non un outil informatique), conçue par l'ADEME, basée sur les principes de la comptabilité analytique. Elle permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer de manière à renseigner plus facilement la "matrice des coûts". La matrice des coûts a été reconnue par le comité "Connaissance des coûts" créé à l'initiative de l'ADEME en 2005. Ce comité est constitué de divers acteurs de la gestion des déchets (pouvoirs publics, représentants des collectivités locales, éco-organismes, professionnels, associations de consommateurs, etc.). Il soutient l'ADEME dans ces travaux. Son objectif est de mettre à disposition une approche d'évaluation des coûts partagée et reconnue par les différents acteurs concernés. Il propose également des outils pour assurer l'information et la transparence sur les coûts du service public de gestion des déchets.

### 1.2 - Coûts du service public du Sycodem Sud Vendée :

Dans le cadre de la présentation du rapport d'orientation budgétaire, il est présenté le résultat de ce travail (source : ComptaCoût).

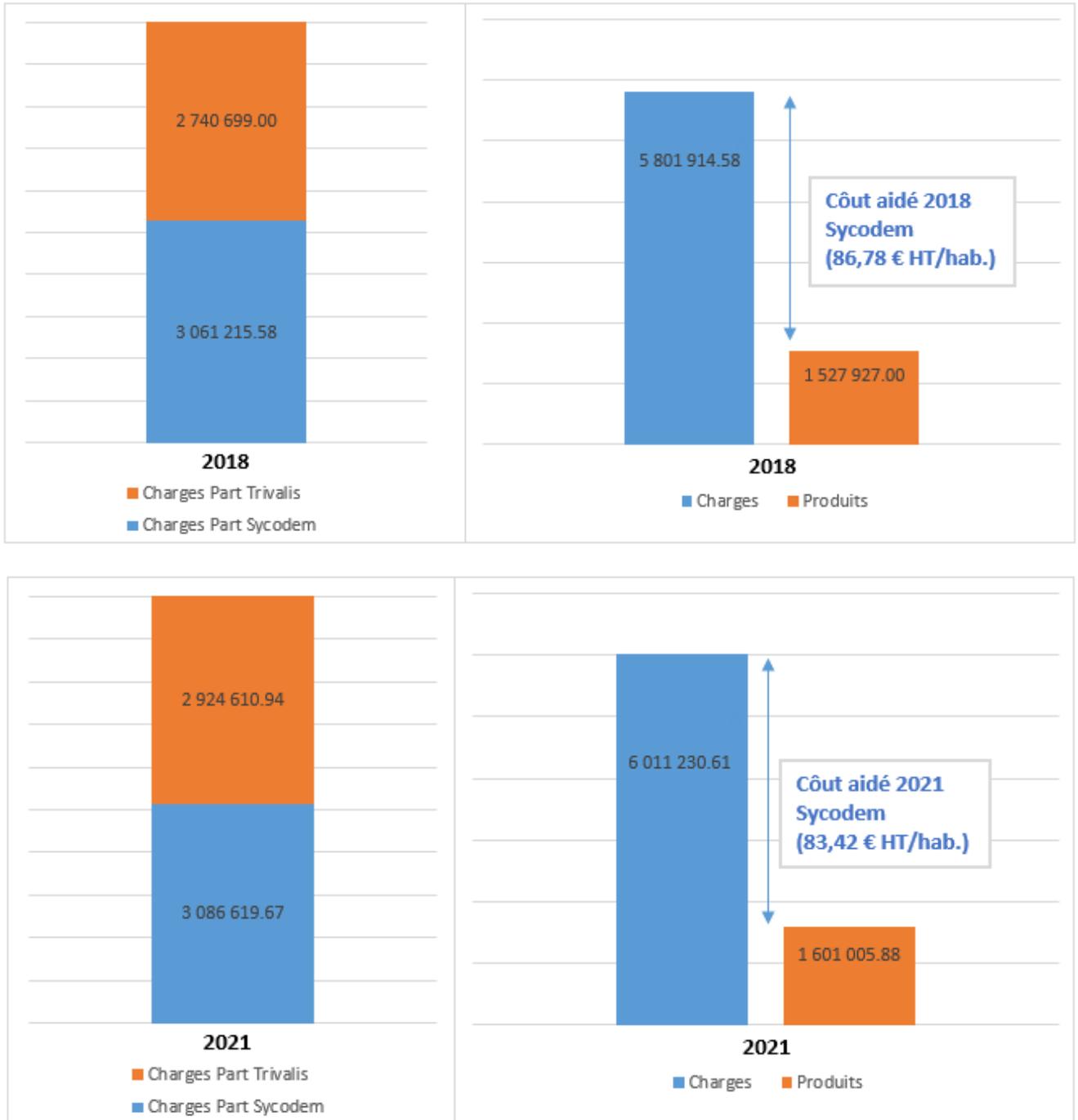
#### Evolution du coût aidé par flux en €TTC



En 2021, quatrième année de mise en œuvre de la redevance incitative, le coût aidé de gestion des déchets est de 89,02 €TTC/hab. (soit 83,42 €HT/hab.).

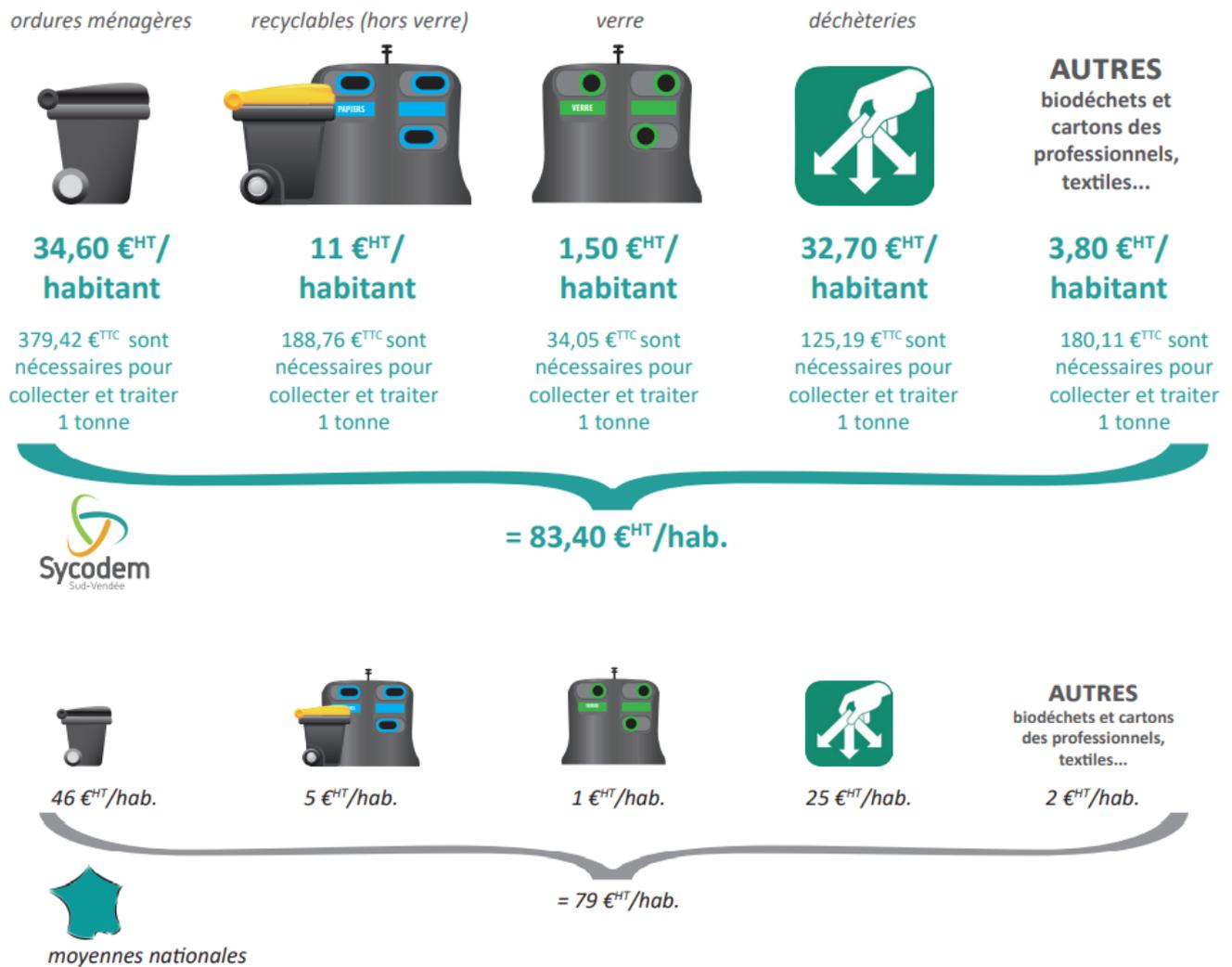
Il représente une dépense nette de 4,7 millions d'euros.

**Représentation et comparaison du coût aidé HT, tous flux entre 2018 (1ère année en Redevance Incitative) et 2021 :**



Les charges et les produits ont augmenté avec une part toujours plus importante pour le traitement.

## Les coûts aidés par flux (source : Rapport d'activité du Sycodem – année 2021)

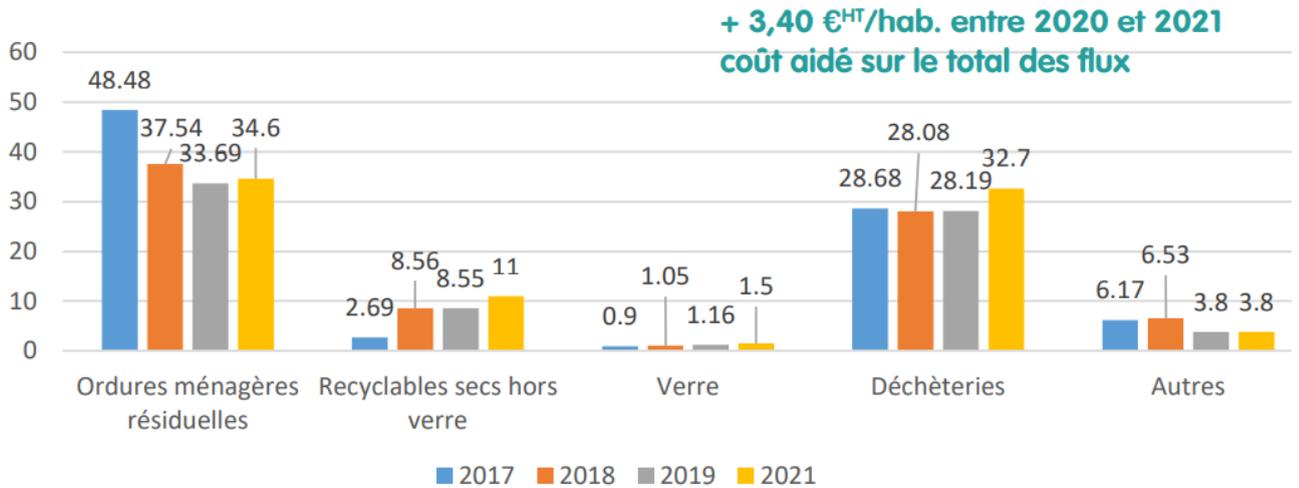


Le coût national médian du service public de gestion des déchets pour les collectivités mixtes à dominante rurale est de 79 €HT par habitant.

Les coûts des OMR et des déchèteries représentent 81% du coût total. Les recyclables représentent 13% du coût total.

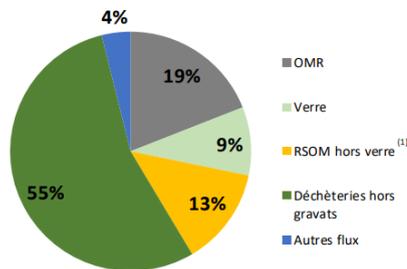
Les coûts aidés par habitant pour le verre et les déchèteries sont au-dessus des valeurs nationales pour la typologie d'habitat mixte à dominante rurale.

## ● EVOLUTION DU COÛT AIDÉ PAR FLUX (en €<sup>HT</sup>/hab.)

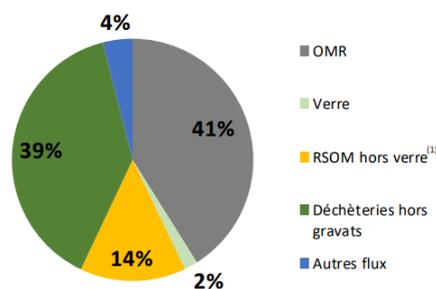


## Structure des coûts 2020 de gestion des déchets (sur le territoire du Sycodem)

### → RÉPARTITION DES TONNAGES PAR FLUX



### → RÉPARTITION DU COÛT AIDÉ PAR FLUX



Les apports en déchèterie (hors tonnages de gravats, par convention pour la réalisation de la matrice des coûts) représentent 55% des tonnages et 39% du coût aidé.

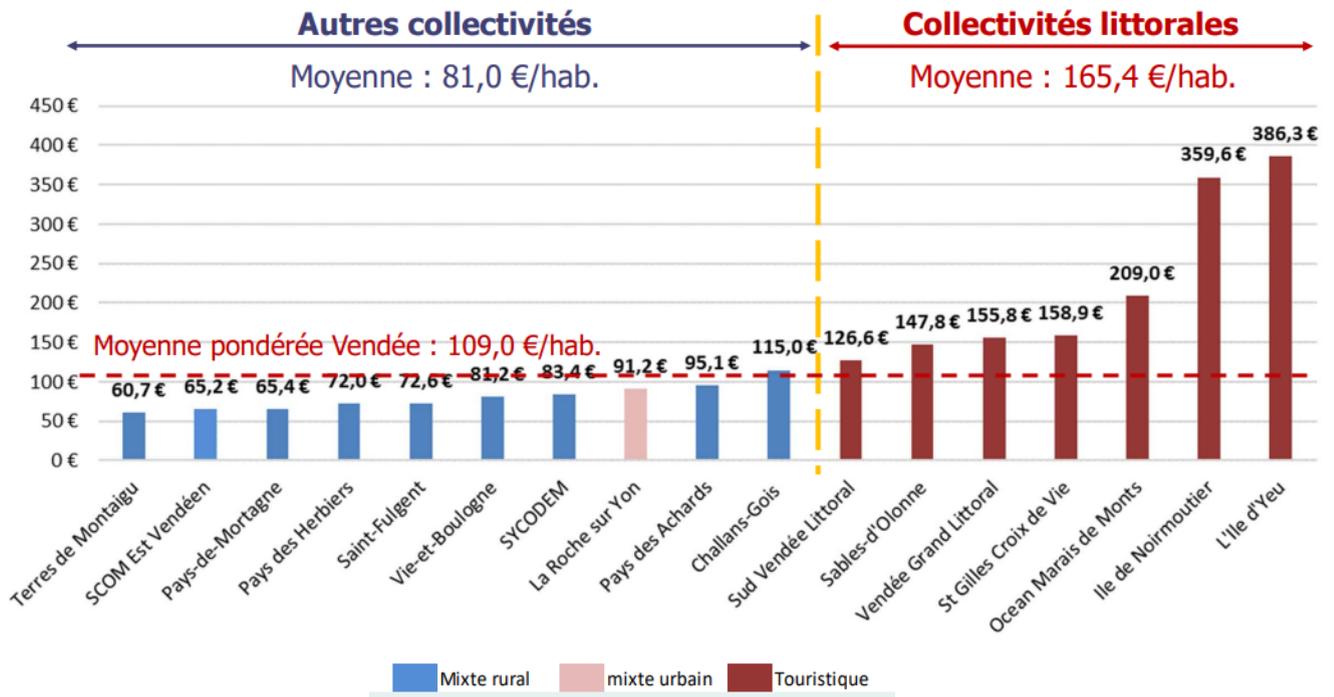
Le flux OMR représente le 2<sup>ème</sup> flux de déchets en quantités (19 % des tonnages) mais reste le flux de déchets le plus coûteux (41 % du coût aidé).

Les recyclables représentent 13 % des tonnages et seulement 13 % du coût aidé.

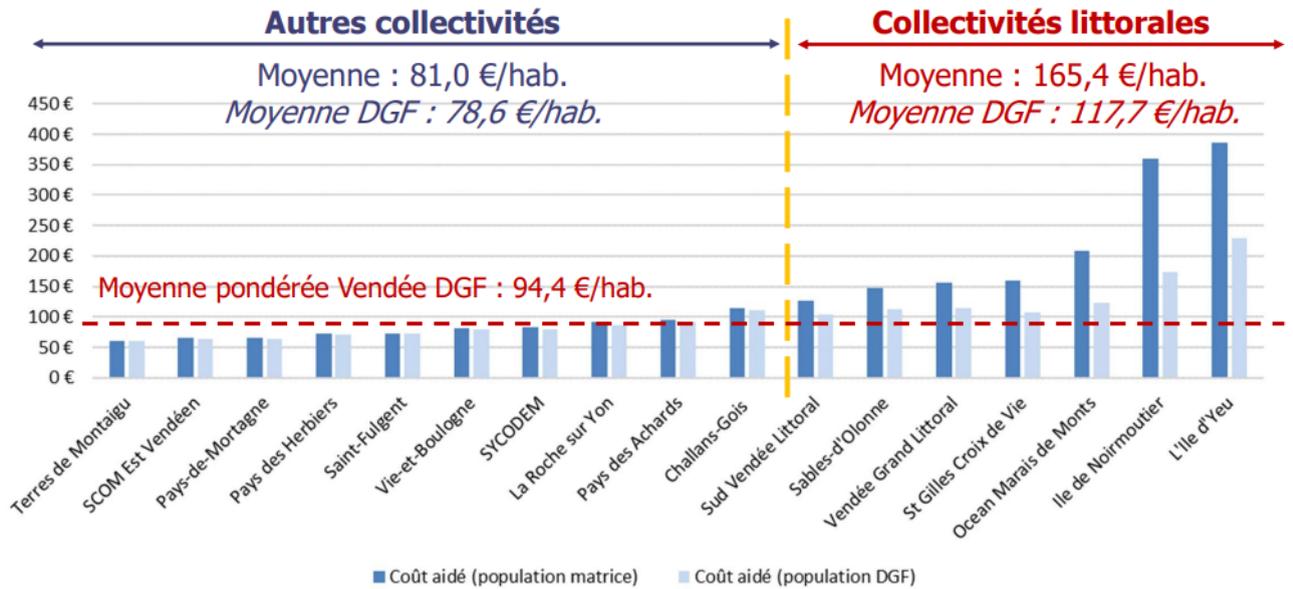
Toutefois les emballages représentent un coût pour la collectivité !

### 1.3 - Performances et Coûts aidés 2021 de la gestion des emballages par EPCI (Source Trivalis) :

#### ✓ Coût aidé tous flux (en € HT/hab. INSEE)

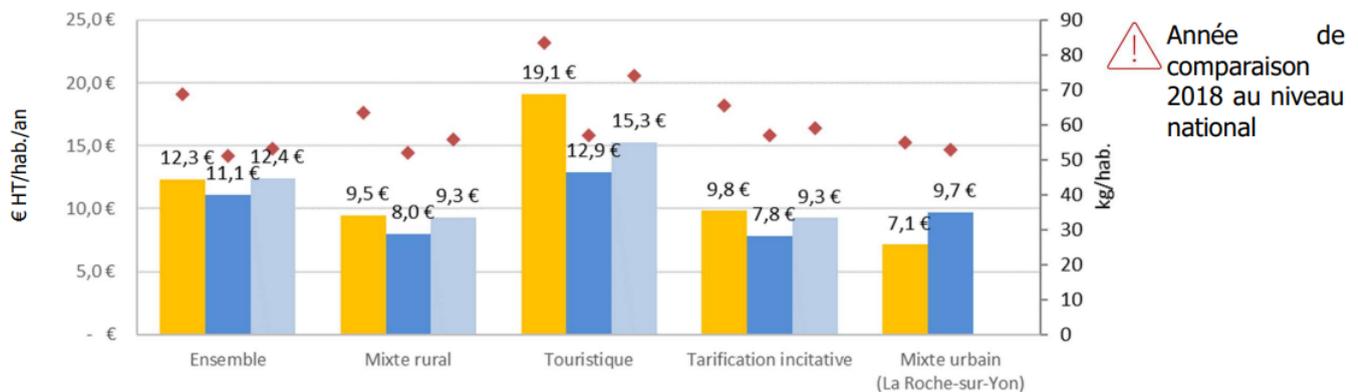


## ✓ Impact de la prise en compte de la population DGF sur le coût aidé tous flux ramené à l'habitant



- Le ratio du SYCODEM en 2021 est de 43,59 kg d'emballages/hab (42 kg en population DGF) .
- Les performances de collecte des emballages au niveau départemental sont de 69 kg/hab/an collectés.

## ✓ Comparaison aux données de références (€ HT/hab Insee/an)

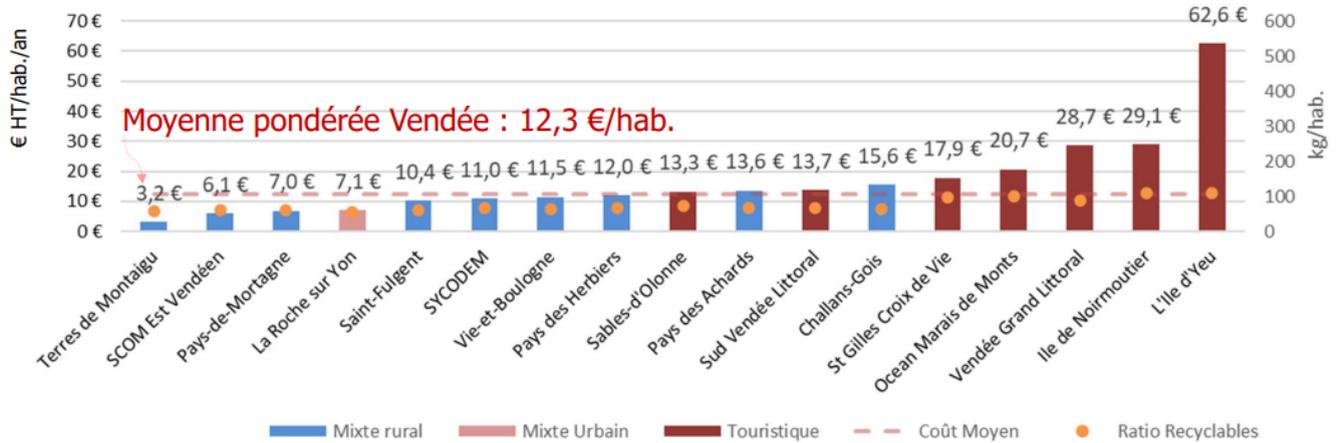


### Toutes typologies d'habitat confondues:

- Le coût de gestion des recyclables hors verre est plutôt supérieur aux données nationales 2018, pour des ratios de collecte très supérieurs; ce coût serait probablement équivalent voir peut-être inférieur au coût national 2021 s'il était disponible.
- Le coût départemental moyen 2021 est **équivalent au coût régional (2020)**, excepté pour le milieu touristique.

Les coûts 2018 sont assez restrictifs car toutes les collectivités n'utilisent pas la méthode Comptacoût.

## ✓ Coût de gestion des recyclables par collectivité selon leur typologie d'habitat (€ HT/hab.Insee/an)

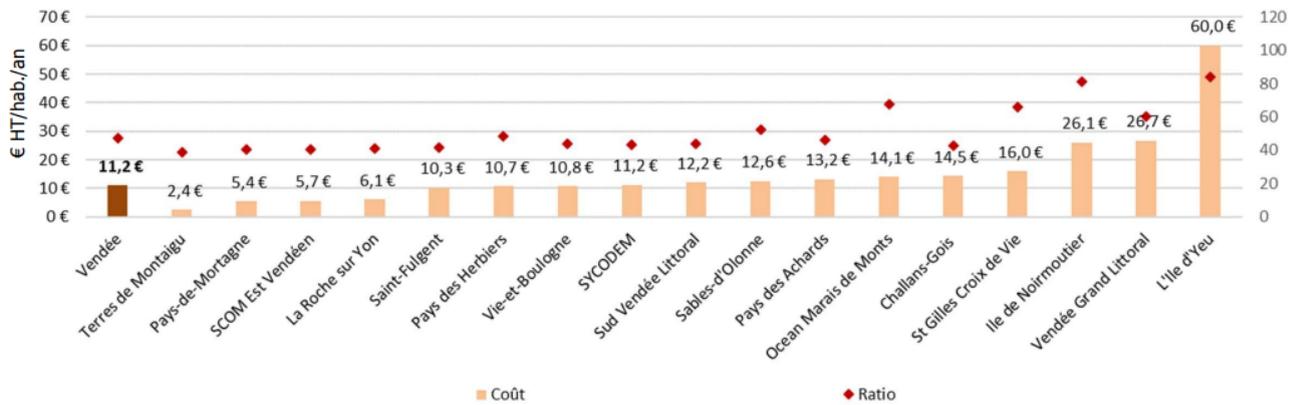


Facteur de **dispersion de 1 à 10** (1 à 20 avec l'île d'Yeu) sur le coût aidé (et 1 à 1,5 sur le ratio de collecte)

Coût de gestion sur les **typologies touristiques dans la fourchette haute** des coûts de gestion (davantage de double services PAP/PAV et taux de refus plus élevés)

*Le SYCODEM est un territoire mixte rural.*

## ✓ Coût aidé des emballages et performances de collecte



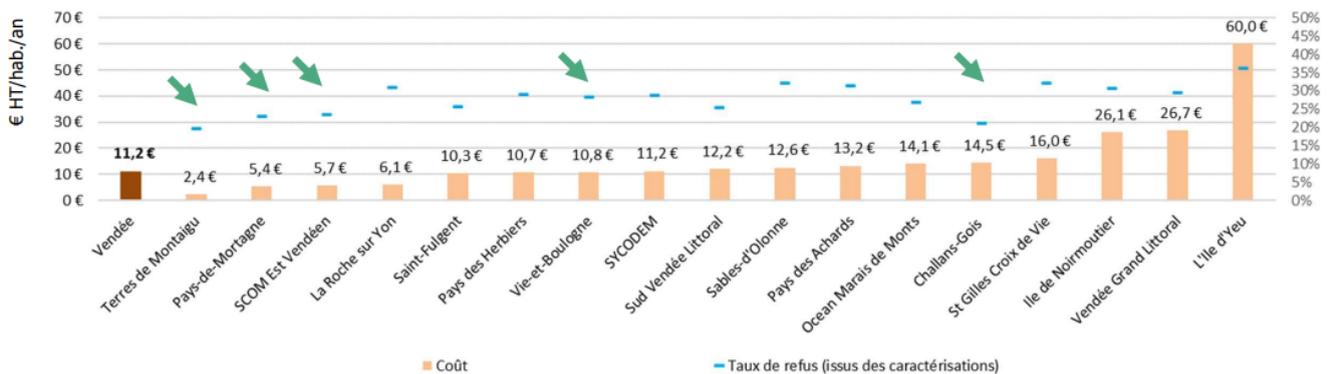
Au niveau du département de la Vendée :

Le coût aidé est en moyenne de 11,20 €/hab (dispersion de 1 à 10) pour un ratio de 47 kg/hab/an.

Il n'y a pas de lien direct entre le ratio collecté et le coût aidé, qui dépend donc principalement ici de **l'existence éventuelle d'un double service PAP + PAV** ou encore du **niveau de taux de refus de tri** (toutes les collectivités hormis les Herbiers étant en PAP et en C0,5, hormis la Roche /Yon Agglo).

### ✓ Coût aidé des emballages et autres facteurs

➔ Avec collecte en sacs uniquement

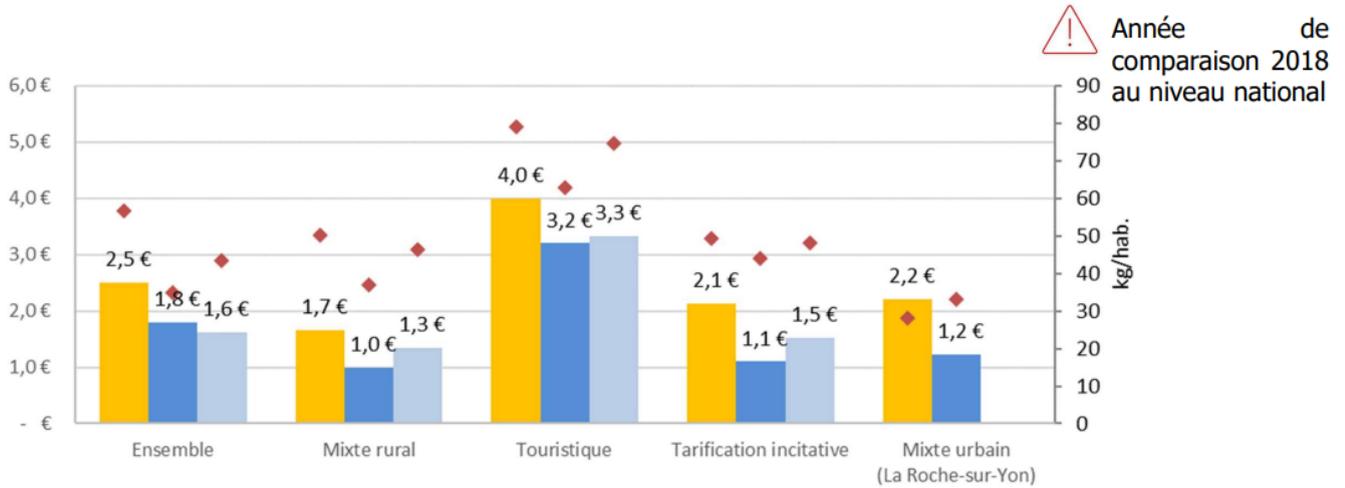


Le coût aidé est en moyenne de 11,20 €/hab (dispersion de 1 à 10) pour un ratio de 47 kg/hab/an.

Chaque critère isolé (collecte en sacs, taux de refus de tri et ratio de collecte) ne semble pas avoir d'incidence directe sur le coût aidé total du flux emballages. Leur combinaison ainsi que la présence de double service PAP + PAV permet d'expliquer plus en détail la structure des coûts.

## 1.4 - Performances et Coûts aidés 2021 de la gestion du verre, par EPCI

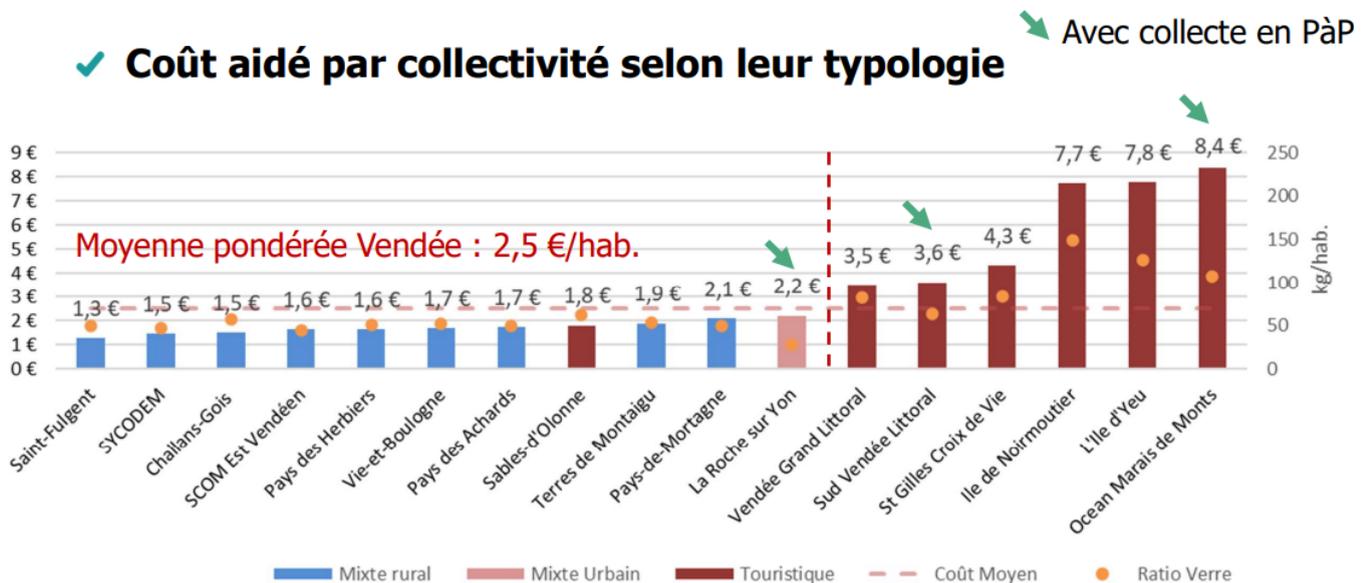
### ✓ Comparaison du coût aidé (€ HT/hab.Insee/an)



Des coûts de gestion du verre supérieurs aux données de comparaison, pour une performance de collecte (57 kg/hab/an) très supérieure (France 2018: 35 kg/hab/an - Région 2020 43 kg/hab/an)

Le ratio du SYCODEM en 2021 est de 46,62 kg de verre/hab.

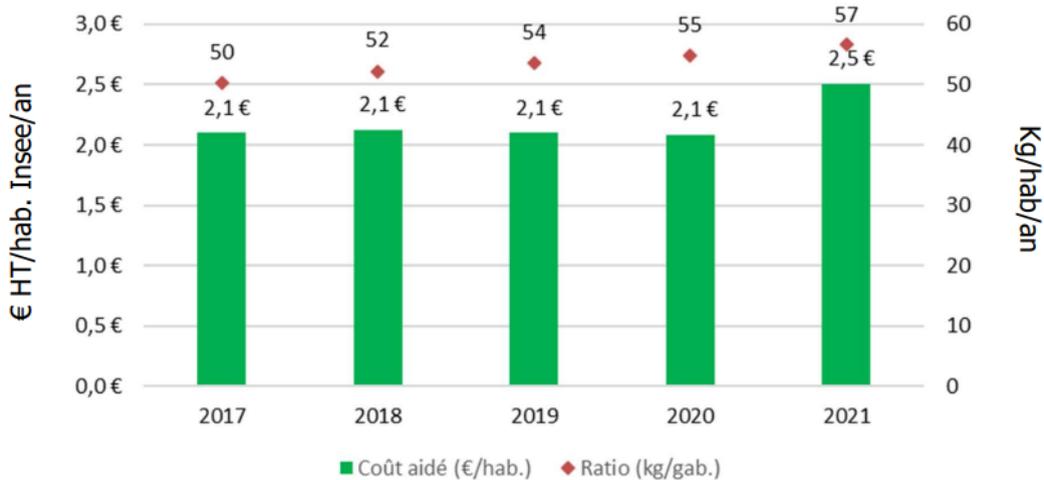
### ✓ Coût aidé par collectivité selon leur typologie



- La collecte en porte-à-porte est un des premiers facteurs de variabilité des coûts du verre.
- En règle générale, une collecte en porte-à-porte engendre une augmentation des coûts.

- Le coût de collecte du verre en Vendée (43 € HT/tonne) est légèrement inférieur au coût moyen national 2018 (47 € HT/t).
- Des charges de gestion qui augmentent de manière régulière depuis 2017 (+ 11%), en lien avec l'augmentation du ratio (+14%). Entre 2020 et 2021, +2,9% de charges (+3,4% sur le ratio)

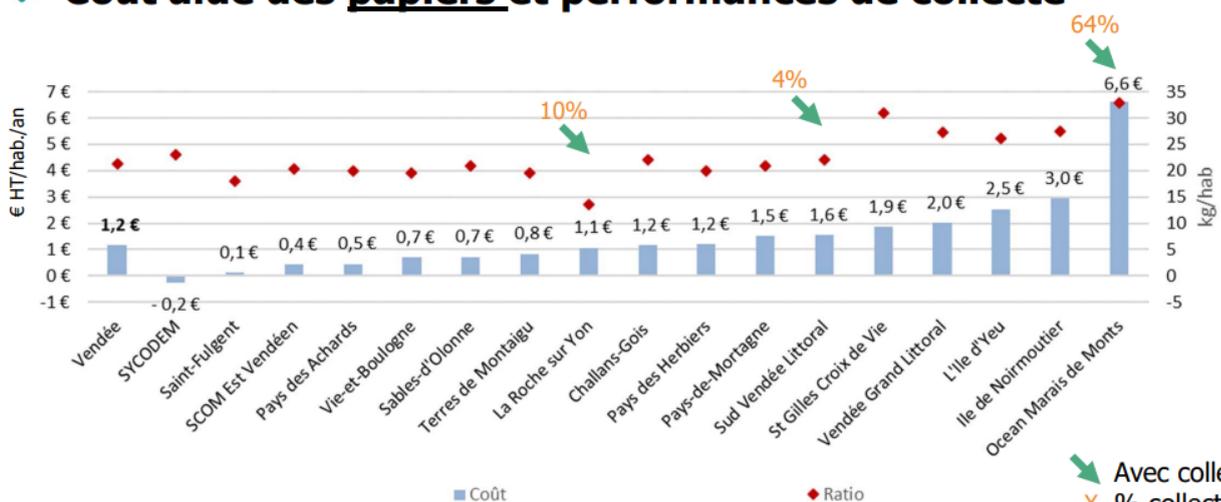
### ✓ Un coût aidé du verre stable depuis 2017 mais qui augmente en 2021



Le coût aidé sur le verre est stable sur 2017-2020; il augmente en 2021 (+20,2%) en lien avec une diminution de recettes entre 2020 et 2021 (soutiens).

### 1.5 - Performances et Coûts aidés 2021 de la gestion du papier, par EPCI :

#### ✓ Coût aidé des papers et performances de collecte

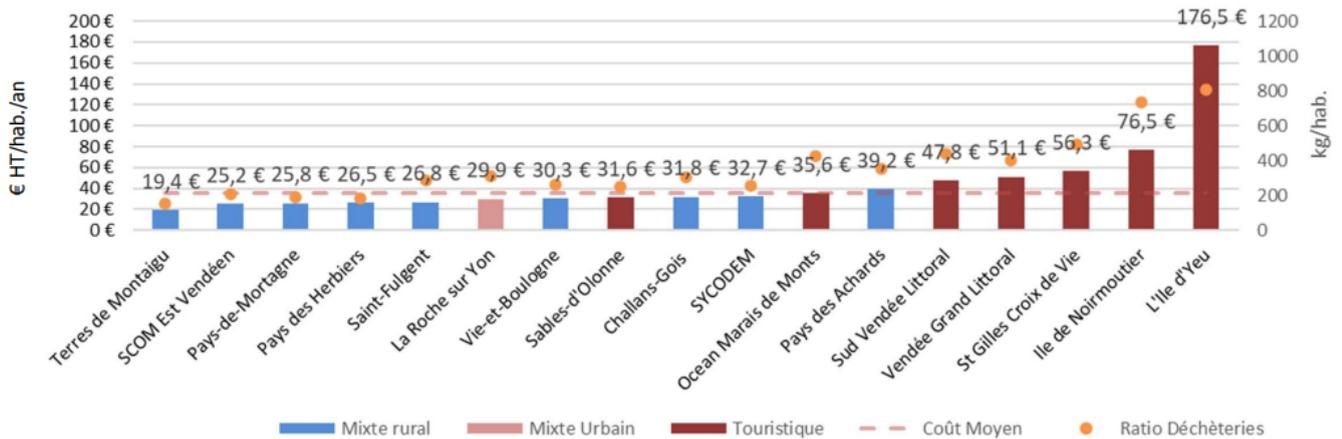


- Le ratio du SYCODEM en 2020 est de 23 kg/hab.

- Le coût aidé est en moyenne de 1,2 €/hab (dispersion de 1 à 30), pour un ratio moyen de 21 Kg/hab/an. Il n'y a pas de lien direct entre le ratio collecté et le coût aidé, qui dépendrait donc principalement ici du coût de gestion de la précollecte - collecte AV (96% du gisement).

## 1.6 - Performances et Coûts aidés 2021 de la gestion des déchèteries, par EPCI :

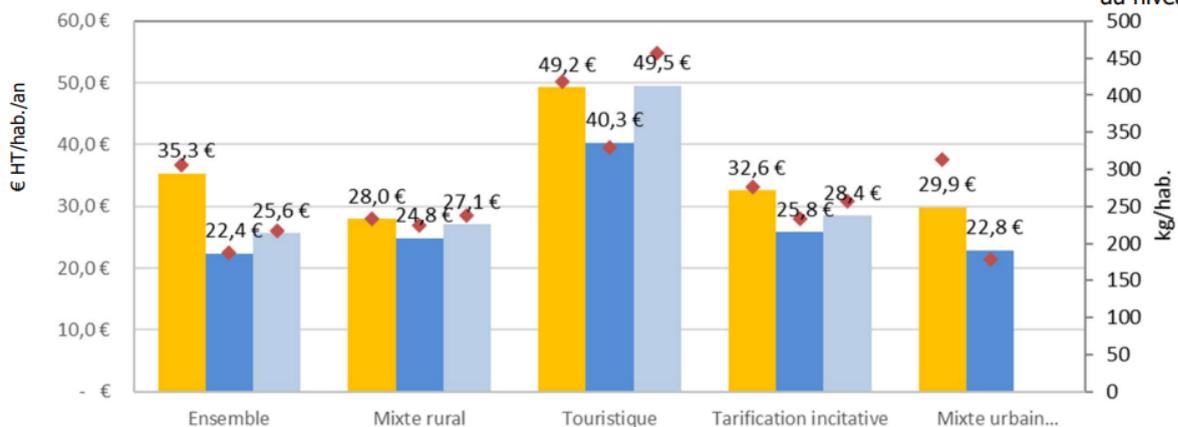
### ✓ Coût de gestion des déchèteries selon la typologie d'habitat



- Le ratio du SYCODEM en 2020 est de 366,90 kg/hab.
- Facteur de dispersion sur le coût aidé plus faible que pour les autres flux, de 1 à 4 (1 à 5 avec l'île d'Yeu)
- Ratios de collecte qui présente un facteur de dispersion de 1 à 5 (hors Ile Yeu).

### ✓ Comparaison aux données de références

⚠ Année de comparaison 2018 au niveau national



- Le coût moyen vendéen 2021 est au-dessus de la moyenne de référence nationale 2018 et au-dessus de la moyenne régionale 2020, pour des ratios très supérieurs. Il est comparable à la donnée régionale pour le milieu mixte rural et le milieu touristique, pour des ratios équivalents.

## 1.7 - Evolution des principaux tonnages entre 2014 et 2021 :

Type de déchets	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	% de différence entre 2014 et 2021	2022	% de différence entre 2021 et 2022	2023	% de différence entre 2022 et 2023
												Prévisionnel	
<b>Ordures Ménagères Résiduelles</b>	<b>8 365.80</b>	<b>7 939.50</b>	<b>7 543.40</b>	<b>6 730.60</b>	<b>5 537.60</b>	<b>5 263.80</b>	<b>5 402.95</b>	<b>5 516.12</b>	<b>-34.06</b>	<b>5 260</b>	<b>-4.64</b>	<b>5 300</b>	<b>0.76</b>
Recyclables	5 229.10	5 646.80	5 630.80	5 623.50	5 685.20	5 616.00	5 930.79	5 985.04	14.46	5 914	-1.19	5 865	-0.83
Déchèterie	25 077.50	24 820.60	25 212.90	20 879.00	18 045.10	17 478.60	17 846.43	19 397.32	-22.65	17 075	-11.97	15 336	-10.18
<i>dont Tout Venant</i>	2 890.60	2 798.20	2 852.10	2 528.90	2 629.30	2 692.20	2 856.56	2 975.98	2.95	2 451	-17.66	2 400	-2.06
<i>dont Déchets Verts</i>	9 796.70	9 524.30	9 334.30	8 003.40	5 685.20	5 619.00	5 675.02	6 081.09	-37.93	4 564	-24.95	4 000	-12.36
<i>dont Gravats</i>	6 594.00	5 965.30	6 259.00	4 761.00	4 651.00	4 358.20	4 553.80	5 311.57	-19.45	4 670	-12.07	4 500	-3.65
<i>dont Bois</i>	1 551.30	1 391.90	1 511.70	873.70	804.70	851.90	908.10	977.30	-37.00	813	-16.76	750	-7.80

*\*avec projection sur certains tonnages 2022 en cours de validation*

Depuis 2014, début du plan d'actions du Sycodem, les ordures ménagères résiduelles ont baissé de 34 %.

La diminution des OMR réalisée pour 2022 est de l'ordre de 5 %.

Les diminutions de tonnages devraient se poursuivre avec la mise en place de nos actions de réemploi, d'économies circulaires, le projet Recycle, l'installation de nouvelles végétations et la mise en place d'actions sur la séparation des biodéchets des ménages.

## III/ LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2023

### **3.1 - Rappel du Plan d'Orientation 2020-2026 :**

Les orientations 2023 s'inscrivent dans le plan d'action 2020-2026. Pour rappel, ce plan d'action est un document de planification stratégique porté et animé par le Sycodem. Il rassemble l'ensemble des projets du mandat 2020-2026 construit autour de deux grandes perspectives pour l'avenir :

- Faire évoluer nos pratiques dans le sens de la réduction des déchets et de leur revalorisation,
- Assurer la transition vers une économie circulaire, sobre en carbone.

Ce plan place les notions de prévention des déchets, de coopération et d'innovation au cœur du système de valeurs de Sycodem en présentant les grands enjeux de la prévention, de la collecte et notamment de la transition écologique et enfin du traitement des déchets avec la hausse de la TGAP et la baisse des ventes de la matière.

Ce plan d'actions se structure autour de huit grandes thématiques :

- Accompagner la gouvernance
- Lutter contre les dépôts sauvages
- Favoriser la responsabilité sociétale
- Promouvoir l'économie circulaire
- Moderniser la collecte et le tri en maîtrisant les coûts
- Prévoir des pistes d'évolution des déchèteries pour répondre aux enjeux et faire face aux nouvelles contraintes
- Mobiliser les usagers pour éviter les déchets et recycler ou composter
- Mettre en œuvre un schéma territorial de gestion de la matière organique

### **3.2 - Les orientations budgétaires 2023 :**

Les orientations budgétaires 2023 sont le résultat d'un plan d'actions favorisant la transition énergétique, le réemploi et l'économie circulaire ainsi que la collecte des biodéchets.

Elles sont les suivantes :

- Une intensification du programme de réduction de la matière organique dans les ordures ménagères et des déchets verts en déchèterie. Ce programme se traduit par la poursuite d'installation de végétries, la relance du compostage individuel et le développement du compostage de proximité

- La mise en œuvre du projet RE-CYCLE
- La mise en œuvre de nouveaux services en déchèterie (réemploi, matériauèque) pour modifier le comportement des usagers en plaçant le déchet comme une ressource et initier une forme d'économie circulaire
- La mise en place d'un partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Fontenay Vendée sur l'accompagnement d'un projet de recherche dont le sujet est le suivant : comment un territoire rural en dehors de toute grande métropole, peut tout de même développer une démarche d'économie circulaire complète, dans une optique de territoire fabricant, ou de "fabcity" rurale
- La poursuite du plan de renouvellement de la flotte de bennes à ordures ménagères avec l'acquisition d'une benne à ordures ménagères électrique
- L'actualisation de la redevance ménages ou/et professionnels au regard du coût des emballages
- La définition d'une politique sociale du Sycodem envers les agents (complémentaire santé et tickets restaurants, revalorisation de l'IFSE pour les plus bas salaires).
- La poursuite du remboursement de la ligne de trésorerie contracté lors de la mise en œuvre de la redevance incitative à terme échu. Il est envisagé un remboursement mensuel de 40 000 €. L'objectif est de terminer le remboursement de la ligne de trésorerie au 31 décembre 2023
- L'amélioration de la trésorerie du Syndicat

## IV/ LES HYPOTHÈSES BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2023

BILAN FINANCIER 2020-2023				
En €	2020	2021	2022	DOB 2023
= Produits de gestion (A)	5 230 296 €	5 743 284 €	5 668 864 €	5 692 393 €
= Charges de gestion (B)	4 408 504 €	4 573 598 €	4 834 456 €	4 964 505 €
<i>En % des produits de gestion</i>	<i>15.71%</i>	<i>20.37%</i>	<i>14.72%</i>	<i>12.79%</i>
= CAF brute	821 792 €	1 169 686 €	834 408 €	727 888 €
- Annuité en capital de la dette	393 065 €	363 677 €	350 962 €	405 000 €
= CAF nette ou disponible ©	428 726 €	806 009 €	483 446 €	322 888 €
+ FCTVA	79 104 €	35 842 €	20 881 €	68 000 €
+ Subventions d'investissement	41 658 €	19 474 €	57 066 €	612 480 €
+ Produits de cession	- €	4 360 €	- €	12 000 €
= Recettes d'investissement hors emprunt (D)	120 762 €	59 676 €	77 947 €	692 480 €
= Financement propre disponible (C+D)	549 489 €	865 685 €	561 393 €	1 015 368 €
<i>Financement propre disponible / Investissements</i>	<i>251.49%</i>	<i>654.49%</i>	<i>135.24%</i>	<i>87.05%</i>
- Dépenses d'équipement	218 493 €	132 268 €	415 105 €	1 165 000 €
- Subventions d'équipement	- €	- €	- €	1 450 €
= Besoin (-) capacité (+) de financement propre	330 996 €	733 417 €	146 288 €	- 151 082 €
Nouveaux emprunts de l'année	- €	- €	266 000 €	377 500 €
Mobilisation (-) ou reconstitution (+) du fonds de roulement	330 996 €	733 417 €	412 288 €	226 418 €

Le DOB 2023 fait ressortir une CAF brute de 727 888 € ce qui permet de rembourser en priorité le capital de la dette d'un montant de 405 000 €. La CAF nette est donc positive pour un montant de 322 888 €.

Toutefois, on constate que les dépenses d'investissement prévues sont supérieures au financement propre du Syndicat. Par conséquent, cela fait ressortir un besoin de financement d'environ 151 082 € qui sera comblé par de nouveaux emprunts d'une valeur de 377 500 € (sous réserve au stade du DOB de l'octroi des aides demandées).

### **4.1 - Les recettes réelles de fonctionnement**

La prévision 2023 au stade du débat d'orientation budgétaire s'appuie sur l'hypothèse de travail suivante :

**Une politique de tarification du service de collecte des déchets ménagers par une redevance incitative au volume des déchets produits. Pour rappel le comité syndical a voté des tarifs de redevance 2023 identiques à 2022.**

RECETTE DE FONCTIONNEMENT					
CHAPITRE	INTITULE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	DOB 2023
CHAPITRE 013	Atténuation de charges	46 032	14 344	49 832	6 500
CHAPITRE 70	Produits de services	183 849	180 953	114 529	110 144
CHAPITRE 73	Impôts et taxes	0	44 309	41 827	0
CHAPITRE 74	Participations et subventions	4 976 815	5 477 434	5 442 798	5 527 030
CHAPITRE 75	Autres produits de gestion	10 145	10 134	10 224	10 280
CHAPITRE 77	Produits exceptionnelles	8 585	6 492	2 192	0
CHAPITRE 78	Reprise des provisions	4 870	9 617	7 462	18 339
<b>TOTAL</b>		<b>5 230 295.70</b>	<b>5 743 283.72</b>	<b>5 668 864.04</b>	<b>5 672 293.00</b>

Le chapitre 013 est estimé à 6 500 €, il correspond au remboursement de maladie du personnel et à la compensation du Supplément Familial de Traitement.

Le chapitre 70 est estimé à 110 144 €. Ce chapitre relate les différentes prestations de services comme la collecte des déchets sur le territoire de Taugon, la redevance incitative des professionnels hors territoire, la vente de cartes temporaires (régie 76902) et également le remboursement par Trivalis du transport des cartons, gravats, bois ainsi que les locations de bennes sur les déchèteries.

Le chapitre 74 est estimé à 5 527 030 €, y figurent le produit de la redevance incitative (produit estimé pour 2023 à 5 441 000 €) et des soutiens au poste de maître composteur, de communication, d'ambassadeurs et au projet des bio-déchets.

Le chapitre 75 est estimé à 10 280 €, il s'agit du bail photovoltaïque de Foussais-Payré.

Le chapitre 78 est estimé à 18 339 €, il correspond à la reprise de provisions pour mandatement des admissions en non-valeur et créances éteintes des deux Communautés de Communes (CCVSA et CCPFV).

## **4.2 – Les dépenses réelles de fonctionnement :**

La prévision 2023 au stade du Débat d'Orientation Budgétaire s'appuie sur les hypothèses de travail suivantes :

### **a) Une politique de tarification du service de collecte des déchets ménagers par une redevance incitative au volume des déchets produits :**

#### **Débat sur la Redevance Incitative " Quels choix pour les années à venir ? "**

- Les tarifs 2023 sont connus et identiques à 2022
- A partir de 2024 : Diminuer le nombre d'ouverture de tambour inclus dans le forfait :
  - ◆ proposer un service de tri des biodéchets pour réduire le tonnage des ordures ménagères et en parallèle diminuer le nombre d'ouverture de la trappe des conteneurs enterrés des ordures ménagères inclus dans la redevance PAV

- Etudier l'actualisation de la redevance pour les professionnels et les ménages compte-tenu du coût des emballages

## b) L'exploitation en régie du service de collecte des déchets ménagers

### Débat sur les modalités de collecte des déchets ménagers

- Faire baisser les tonnages d'OMR pris en charge par le service public :
  - ◆ poursuivre l'optimisation des tournées en regroupant les bacs OMR à la présentation,
  - ◆ adopter un schéma directeur de tri des biodéchets sur le territoire.
- La benne électrique, futur outil pour la collecte des déchets ménagers sur Fontenay le Comte :
  - ◆ Réorganiser le calendrier de collecte sur la Ville de Fontenay le Comte
- Améliorer la qualité des emballages collectés : Le taux de refus pour l'année 2022 s'élève à 28,79%. La recommandation de Trivalis est de maintenir un taux inférieur à 30%. Le maintien de ce taux passe par des actions de terrain et d'accompagnement des usagers aux gestes du tri.
  - ◆ maintenir le renfort des actions de contrôle des emballages ponctuellement lors des contrôles-qualités effectués par du personnel intérimaire. Le volume horaire de temps de travail est de l'ordre de 400 h soit un budget de 8 000 €.

## c) L'exploitation en régie de l'ensemble du parc déchèteries-recycleries :

### Débat sur l'amélioration du service en déchèterie et l'évolution des compétences des sites :

- Renforcer le gardiennage et l'accueil des usagers en déchèterie pour limiter les tonnages dans la benne tout-venant et augmenter le taux de valorisation (faire baisser les coûts de traitement) :
  - ◆ trouver l'équilibre fréquentation et intérêt de disposer de deux agents en déchèteries pour guider les usagers,
  - ◆ Définir un process de remplacement des agents de déchèterie lors de période d'arrêt maladie.
- Faire évoluer les dispositifs de déchèterie vers de nouveaux modèles où le déchet devient une ressource :
  - ❖ créer des zones de réemploi sur les déchèteries (ex : palettes, déchets qui peuvent avoir un autre usage,etc),

- ❖ expérimenter des zones de dépôts d'objets ou de matériaux à valeur ajoutée sur les déchèteries de Fontenay-le-Comte et de Benet,
- ❖ expérimenter la mise en place d'un partenariat avec des associations autour du réemploi (bricothèque, gestion localisée des déchets verts, filière bois, Repair Café, tiers lieux...),
- ❖ maintenir un programme d'ouverture des végéteries
- ❖ réaliser le projet RE-CYCLE

#### **d) Un plan de communication 2023 tourné vers les actions de prévention en matière de réduction des déchets et d'adoption de nouveaux comportements.**

##### Débat sur les actions prioritaires de communication et de prévention :

- Modifier les comportements par des actions de prévention
  - ◆ développer un programme d'actions autour des tissus d'hygiène lavables et apporter une subvention à l'achat de tissus d'hygiène lavables
  - ◆ accompagner les habitants dans les produits faits-maison
  - ◆ poursuivre les réflexions de communication avec le groupe VZD
  - ◆ mettre en place un programme d'animations dans les végéteries
  - ◆ améliorer les supports et outils de collecte des coquillages par l'acquisition d'abri-bacs
- Accompagner les autres projets du Syndicat
  - ◆ communiquer autour de l'optimisation des collectes
  - ◆ mettre en place un plan de communication autour de la collecte des biodéchets des usagers
  - ◆ mettre en valeur l'acquisition d'un camion-benne électrique
  - ◆ mettre en place un plan de communication autour du projet RE-CYCLE
  - ◆ mettre en place un plan de communication pour changer les éléments de langage de la "déchèterie"
  - ◆ participer à mieux faire connaître et comprendre le rôle des agents de déchèterie
- Poursuivre la communication autour des compétences du Syndicat
  - ◆ ouvrir les "coulisses" des déchèteries
  - ◆ communiquer sur les actions positives du Syndicat
  - ◆ ouvrir les portes du Sycodem

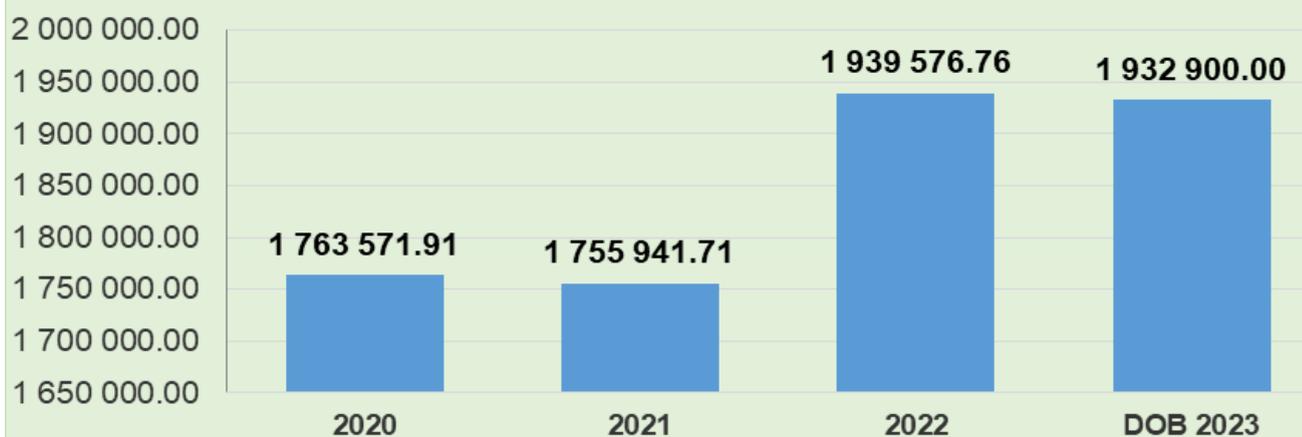
#### **e) Renforcer les moyens humains du Syndicat et la politique sociale :**

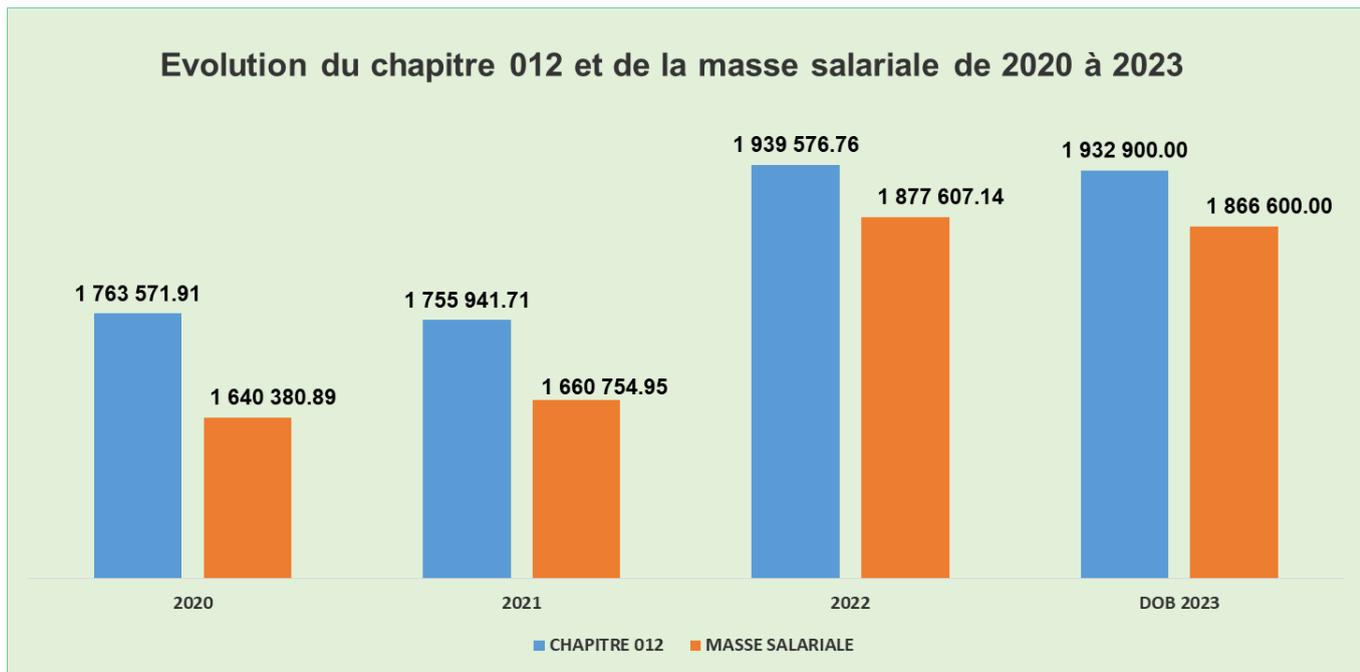
##### Débat sur les charges de personnel :

Pour ce qui concerne les charges de personnel (chapitre 012), celles-ci prendront en compte :

- la revalorisation de l'IFSE minimum de 180 € à 230 € mensuel,
- la prise en compte de l'augmentation du point d'indice,
- le remplacement des agents techniques (collecte et déchèterie) par des agents contractuels en période de congés dans un souci de maintien du service,
- un taux d'absentéisme de 1,5% et une incidence liée au "Glissement Vieillesse Technicité" issue du déroulement de carrière des agents estimé à 2,5% (échelons automatiques aujourd'hui, grades et promotions internes),
- un maître composteur,
- le renforcement du volet social et la mise en œuvre de tickets restaurants ainsi que l'anticipation de l'obligation dès 2025 de participer à une couverture mutuelle santé pour les agents.

## Evolution du chapitre 012 de 2020 - 2023





**f) Répondre à l'évolution du coût de traitement (contribution Trivalis) :**

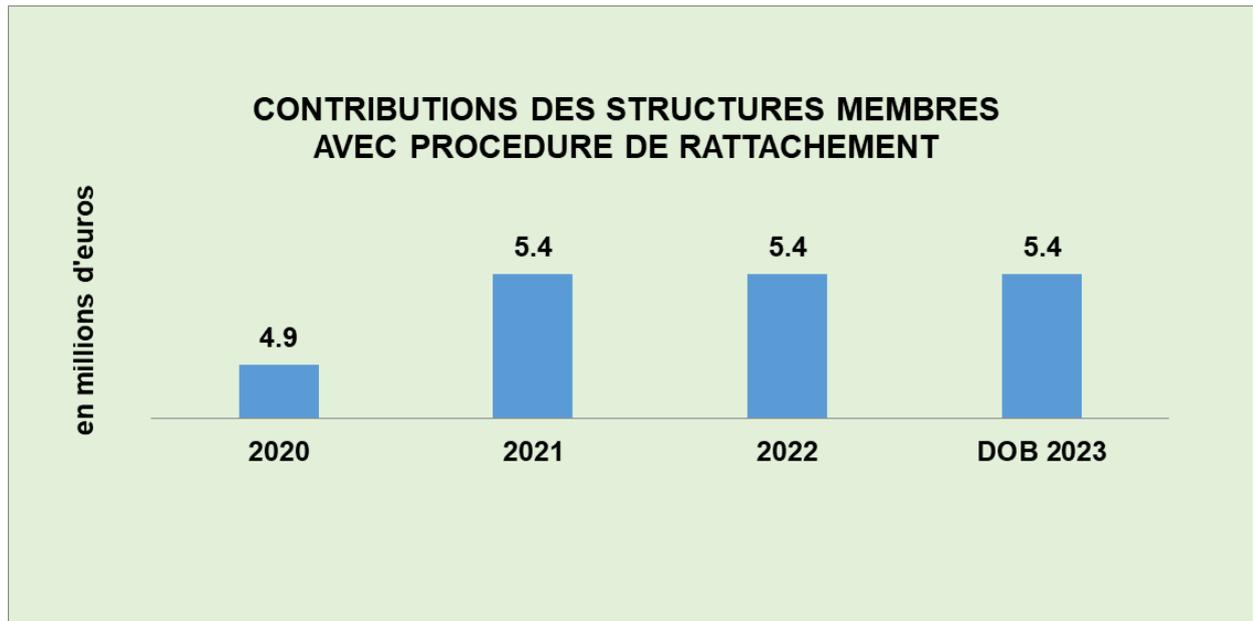
**Débat sur les contributions à Trivalis :**

La contribution à TRIVALIS de 2018 à 2023 :

- ⇒ La contribution pour l'année 2018 s'est élevée à 1 592 814 €
- ⇒ La contribution votée pour l'année 2019 s'est élevée à 1 384 143 € (soit **1 233 955 €** avec le reliquat de 2018)
- ⇒ La contribution votée pour l'année 2020 s'est élevée à 1 686 633 € (soit **1 727 046 €** avec le reliquat de 2019)
- ⇒ La contribution votée pour l'année 2021 s'est élevée à 1 816 585 € (soit **1 836 533€** avec le reliquat 2020)
- ⇒ La contribution votée pour l'année 2022 s'est élevée à 1 806 283 € (soit **1 891 680€** avec le reliquat 2021)

**La contribution Trivalis pour 2023 est estimée à 1 904 000€ et **15 000€** de reliquat 2022.**

Les contributions des structures membres sont estimées à 5 400 000 €.



Pour l'exercice 2023, le produit réel de la redevance incitative est estimé à 5 440 784 €. Il se décompose de la manière suivante :

	CCPFV	CCVSA	TOTAL
régularisation 1er semestre 2022	23 816.86	11 661.28	35 478.14
2ème semestre 2022	1 997 098.92	849 605.23	2 846 704.15
certificats administratifs 2022	24 803.35	7 616.39	32 419.74
1er semestre 2023 (hypothèse)	1 769 100.63	757 081.66	2 526 182.29
<b>TOTAL</b>	<b>3 814 819.76</b>	<b>1 625 964.56</b>	<b>5 440 784.32</b>

Pour rappel, le syndicat procède au rattachement depuis le passage de la facturation à terme échu en 2020. Or, procéder au rattachement ne reflète pas la réalité financière du Sycodem. Le tableau ci-dessous montre le produit réel de la redevance incitative sur la période de 2020 à 2023. (Pour 2023, il s'agit de l'hypothèse du produit de la redevance.)

<b>PRODUIT RI REEL PAR ANNEES CIVILES</b>				
	2020	2021	2022	2023
<b>1er sem</b>	2 017 136.68	2 506 553.98	2 526 182.29	<b>2 526 182.29</b>
<b>2ème sem</b>	2 423 157.18	2 896 852.37	2 846 704.15	<b>2 846 704.15</b>
<b>régularisations + certificats administratifs</b>	107 264.55	42 895.54	32 419.74	<b>22 000.00</b>
<b>total</b>	<b>4 547 558.41</b>	<b>5 446 301.89</b>	<b>5 405 306.18</b>	<b>5 394 886.44</b>
<b>% évolution</b>		19.76%	-0.75%	-0.19%

Nous constatons qu'en 2021, le produit de la redevance incitative a augmenté suite à la décision des élus de revoir à la hausse la tarification de la redevance. Or, en 2022, le produit de la redevance incitative a chuté d'environ 41 000 €. Cette diminution peut s'expliquer par une proportion du nombre de foyers d'une à deux personnes majoritaire sur le territoire ce qui a pour résultat une part fixe moins élevée. On peut ajouter que les usagers font attention à leurs productions de déchets, utilisent les services existants et nouveaux services (végèteries, ressourcerie, déchèteries du territoire).

Pour que cette tendance ne s'accroisse pas sur les prochains exercices, il pourrait être nécessaire de revoir le prix d'accès à ces services.

### 3.2) Section d'investissement :

Pour rappel, ci-dessous les dépenses réalisées de 2020 à 2022 :

	2020	2021	2022
Matériels précollecte - prévention des déchets	77 129.19 €	95 393.05 €	61 045.38 €
<i>bacs roulants</i>	16 623.60 €	45 132.50 €	21 655.01 €
<i>puces</i>	11 400.00 €		0.00 €
<i>cartes d'accès</i>	5 940.00 €		0.00 €
<i>colonnes aériennes</i>			
<i>colonnes enterrées</i>	43 165.59 €	40 497.86 €	6 490.80 €
<i>bennes de déchèterie</i>			0.00 €
<i>compacteur</i>			0.00 €
<i>composteurs individuel</i>		9 393.69 €	29 250.29 €
<i>composteurs collectif</i>			0.00 €
<i>composteurs trivalis</i>			0.00 €
<i>bio seau</i>			0.00 €
<i>abri de jardin/hôtel à insectes</i>		369.00 €	800.00 €
<i>caisses de réemploi</i>			2 849.28 €
Véhicules	0.00 €	0.00 €	272 068.49 €
<i>dont BOM</i>			272 068.49 €
<i>dont polybenne</i>			0.00 €
<i>dont véhicules de services/logistique bacs</i>			0.00 €
<i>dont camion grue</i>			0.00 €
Installations générales// Bâtiment	109 034.08 €	19 818.94 €	37 250.12 €
<i>CTLA</i>			3 996.85 €
<i>Déchèterie</i>	109 034.08 €	12 964.54 €	33 253.27 €
<i>prévention des déchets - abri bacs coquillages</i>		6 854.40 €	0.00 €
Mobilier / Matériels bureau et informatique	13 844.41 €	9 704.20 €	3 622.01 €
Logiciels	0.00 €	4 974.33 €	0.00 €
Plantation arbres et arbustes végétation de Mouzeuil St Martin			0.00 €
Autres matériels et outillage technique	4 999.00 €	2 377.56 €	29 324.24 €
Acquisition maison Vendée Habitat et frais M.O.			11 795.15 €
<b>TOTAL</b>	<b>205 006.68 €</b>	<b>132 268.08 €</b>	<b>415 105.39 €</b>

En 2023, la projection des dépenses d'investissement s'élève à **1 164 857 €** et les recettes d'investissement à **612 480 €**.

PROJETS INVESTISSEMENTS			
	DEPENSES		RECETTES
<b>RAR de 2022</b>			
signalétique déchèteries	690.00		
9 abri-bacs coquillages	17 640.00		
<b>TOTAL</b>	<b>18 330.00</b>		
<b>Opération projet Re-cycle</b>			
acquisition maison VH sur 2022	12 000.00		2 500.00 CCVSA
frais d'étude maîtrise d'oeuvre - maison vendée habitat	32 400.00		5 000.00 CPFV
APAVE - plomb et amiante	6 000.00		20 000.00 MACIF
travaux de réhabilitation maison	324 000.00		188 400.00 DETR
<b>TOTAL</b>	<b>362 400.00</b>		<b>215 900.00</b>
<b>Opération Bio déchets</b>			
AAP Bio déchets : 4 cabanons pour rangements des outils d'exploitation des composteurs	2 156.00		
AAP Bio déchets : 4 abri-bacs pour l'habitat vertical	6 855.00		
AAP Bio déchets : 4 compoteurs collectifs	20 000.00		92 420.00 ADEME
AAP Bio déchets : 1 broyeur	33 861.00		24 160.00 ADEME
AAP Bio déchets : 6 200 bio seaux	6 200.00		<b>116 580.00</b>
1 véhicule de collecte électrique	61 454.00		
contenant pré-collecte bio (sacs kraft)	1 500.00		
abri bacs coquillage ou bio	0.00		
<b>TOTAL</b>	<b>132 026.00</b>	92 418.20	
composteurs prévention	9 260.00		
<b>TOTAL</b>	<b>9 260.00</b>		
<b>Acquisition véhicule électrique</b>			
Installation borne de recharge	500 000.00		219 000.00 DETR
	4 500.00		50 000.00 Etat
<b>TOTAL</b>			<b>269 000.00</b>
<b>Implantation PAV</b>			
opération d'implantation PAV Maillezais et la Gendarmerie	40 000.00		5 000.00 Commune de Maillezais
			6 000.00 Vendée Habitat
<b>TOTAL</b>	<b>40 000.00</b>		<b>11 000.00</b>
<b>investissement pour la continuité de service</b>			
PCs de télétravail + 1 Pc + casques téléphoniques	4 491.00		
logiciel E-tempora	7 200.00		
bacs roulants	40 000.00		
cartes d'accès	6 700.00		
caisettes papiers	1 500.00		
composteurs	21 000.00		
tablettes pour BOM	8 000.00		
Ecopad pour die	600.00		
<b>TOTAL</b>	<b>89 491.00</b>		
aménagement lieu dit Champcoupeau	1 450.00		
colonnes d'eau dies de benet, vix, st hilaire et l'hemenault	1 500.00		
achat sèche serviette	200.00		
abri vélo	2 500.00		
douche DMS	3 200.00		
<b>TOTAL</b>	<b>8 850.00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 160 357.00</b>		<b>612 480.00</b>

### Les autres financement de la section d'investissement :

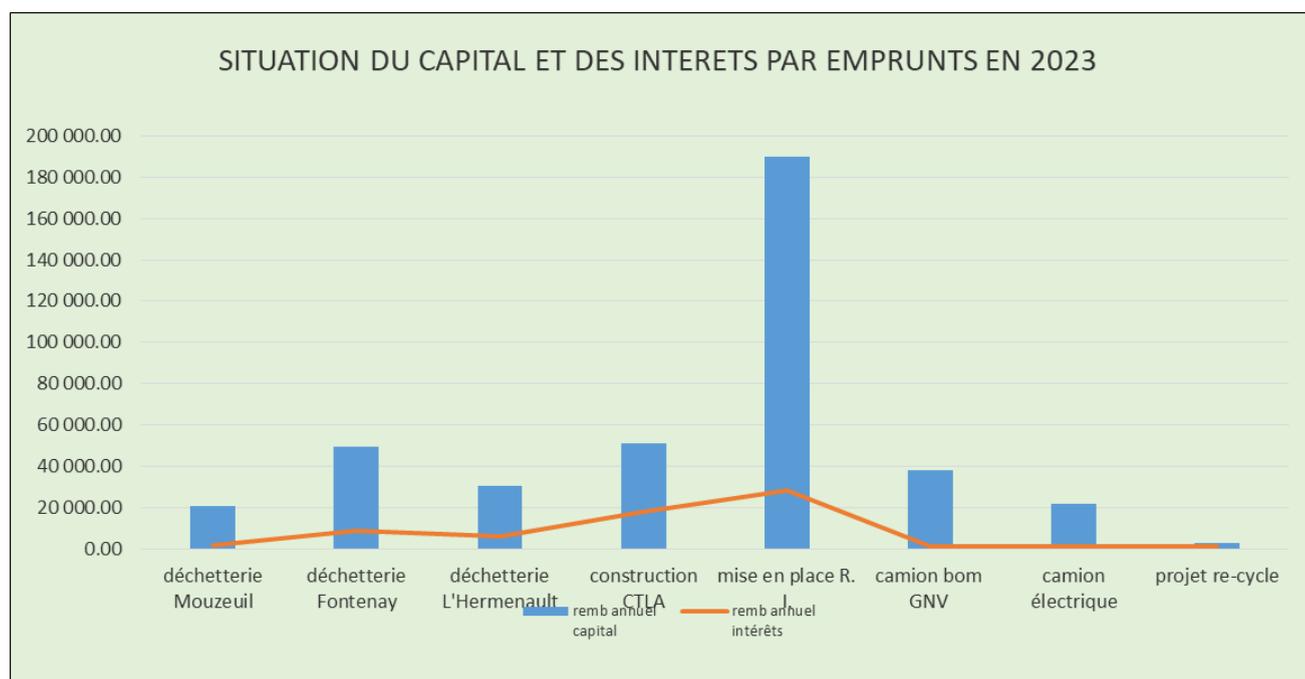
- le FCTVA estimé à 68 000 €,
- deux emprunts pour financer l'acquisition du camion électrique et le projet Re-cycle,
- par les fonds propres du Syndicat.

### 3.2.1/ Capital et intérêts des emprunts :

En 2022, un emprunt de 266 000 € a été contracté pour financer l'acquisition du camion GNV.

Ci-dessous l'état de la dette pour 2023 avec deux nouveaux emprunts pour l'acquisition du camion électrique et le projet re-cycle :

ETAT DE LA DETTE EN 2023								
code interne	type	ans	fin	motif	Capital restant dû au 01/01/2023	remb annuel capital	remb annuel intérêts	remb annuel total
05-2	fixe	20	05/25	déchetterie Mouzeuil	53 958.74	20 991.30	1 725.67	22 716.97
06-6	fixe	20	06/27	déchetterie Fontenay	237 774.62	49 292.20	8 719.54	58 011.74
07-3	fixe	20	04/26	déchetterie L'Hermenault	131 163.27	30 567.48	6 164.67	36 732.15
09-1	fixe	20	10/29	construction CTLA	411 797.70	51 039.55	18 149.25	69 188.80
16-1	fixe	15	12/31	mise en place R. l.	1 823 749.00	189 846.00	28 349.02	218 195.02
22-01	fixe	5	04/27	camion bom GNV	173 169.00	37 905.54	1 367.22	39 272.76
23-01	fixe	5	04/28	camion électrique	231 000.00	22 100.00	1 500.00	23 600.00
23-02	fixe	20	06/43	projet re-cycle	146 500.00	3 000.00	1 000.00	4 000.00
					<b>3 283 112.33</b>	<b>404 742.07</b>	<b>67 330.57</b>	<b>472 072.64</b>



### 3.2.2/ Capacité de désendettement du Sycodem :

### EVOLUTION DE LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT DU SYCODEM (en nombre d'années)



Ce ratio est considéré comme trop élevé lorsqu'il se situe dans la tranche 8 – 10 ans. Avec un ratio de 5 années en 2023, la collectivité se situe bien au-dessous de ce seuil. Il faudrait 5 années au Sycodem pour rembourser intégralement le capital de la dette si la collectivité y consacrait la totalité de son épargne brute.

### 3.3) Conclusion :

Dans ce contexte incertain, où l'on ressent les volontés du législateur et les envies des usagers d'amorcer des changements du comportement dans une transition sociétale vers l'économie circulaire, les élus du Sycodem souhaitent amorcer la stratégie pluriannuelle jusqu'en 2026, voire au-delà.

Cette stratégie responsable et maîtrisée s'est fixée des objectifs clairs :

- **La reconstitution d'une capacité d'autofinancement en remboursant mois après mois la ligne de trésorerie jusqu'en décembre 2023,**
- **Le développement de services autour du réemploi et de l'économie circulaire (matériauthèque, Repair Café, lieu destiné à la vente d'objet de seconde-main) ,**
- **L'impulsion d'une dynamique autour du VZD (Vers le Zéro Déchet) et permettre à chacun de faire de ses déchets d'aujourd'hui les ressources de demain,**
- **D'amorcer la transition énergétique.**

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



## COMITÉ SYNDICAL

Extrait  
du REGISTRE  
des DÉLIBÉRATIONS

<i>Membres</i>		L'an <b>deux mille vingt-trois</b> , le deux mars à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	13	en session ordinaire,
Pouvoirs :	2	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	15	convocation adressée par M. le Président le 24 février 2023.

Présents :

Stéphane GUILLON, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-S., Stéphane BOUILLAUD, Yves-Marie BOUCHER, Joël BOBINEAU, Nicolas CELLIER Philippe DELAHAYE, Jean-Jacques DURAND, Laurent DUPAS, Anne HUETZ, Daniel RIDEAUD, Jean-Paul RIVIERE.

Etaient absents :

Gilles BOUTEILLER (bon à pouvoir à M. DUPAS), M. Jean-Marie ARNAUDEAU (bon à pouvoir à Mme HUETZ), Jean-Claude CHEVALLIER, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Francis RIVIERE Sébastien ROY, Marc TUDEAU.

Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques DURAND

<b>N°2023-07-CS</b>	<b>ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023</b>
---------------------	---

**ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2022-53-CS du 15/12/2022**

En raison du changement de nomenclature comptable (M57) au 1er janvier 2023, les articles indiqués dans la délibération du 15 décembre 2022 ont été modifiés. Il convient donc d'adapter la délibération en conséquence.

M. le Président expose que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

Il est proposé d'ouvrir les crédits pour un montant global de 160 833 € réparti comme suit :

Chapitre et articles	BP 2022	25%
<b>20 - immobilisations incorporelles</b>	<b>20 000 €</b>	<b>5 000 €</b>
2031	15 000 €	3 750 €
2051	5 000 €	1 250 €
<b>21 - immobilisations corporelles</b>	<b>562 830 €</b>	<b>140 708 €</b>
2111	80 000 €	20 000 €
2115	12 000 €	3 000 €
2121	1 000 €	250 €
21351	36 250 €	9 063 €
2158	1 660 €	415 €
2181	17 600 €	4 400 €
21828	300 000 €	75 000 €
21838	6 200 €	1 550 €
21848	1 100 €	275 €
2188	107 020 €	26 755 €
<b>23 - immobilisations en cours</b>	<b>60 500 €</b>	<b>15 125 €</b>
2313	60 500 €	15 125 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** M. le Président à engager des dépenses en section d'investissement, dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget Primitif 2022, tel que présenté ci-dessus,
- **Confirme** que ces dépenses seront inscrites au Budget Primitif de l'année 2023.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait conforme,  
A Fontenay-le-Comte le 2 mars 2023,

Le secrétaire de séance,  
Jean-Jacques DURAND

Le Président,  
Stéphane GUILLON

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



## COMITÉ SYNDICAL

Extrait  
du REGISTRE  
des DÉLIBÉRATIONS

<i>Membres</i>		L'an <b>deux mille vingt-trois</b> , le deux mars à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	13	en session ordinaire,
Pouvoirs :	2	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	15	convocation adressée par M. le Président le 24 février 2023.

Présents :

Stéphane GUILLON, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-S., Stéphane BOUILLAUD, Yves-Marie BOUCHER, Joël BOBINEAU, Nicolas CELLIER Philippe DELAHAYE, Jean-Jacques DURAND, Laurent DUPAS, Anne HUETZ, Daniel RIDEAUD, Jean-Paul RIVIERE.

Etaient absents :

Gilles BOUTEILLER (bon à pouvoir à M. DUPAS), M. Jean-Marie ARNAUDEAU (bon à pouvoir à Mme HUETZ), Jean-Claude CHEVALLIER, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Francis RIVIERE Sébastien ROY, Marc TUDEAU.

Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques DURAND

<b>N°2023-08-CS</b>	<b>VENTE DE LA BENNE ORDURES MENAGERES 16T RENAULT CD-051-FG</b>
---------------------	--

Monsieur le Président rappelle qu'avec l'acquisition de la benne à ordures ménagères gaz, il n'avait pas donné suite à l'offre de reprise de Startrucks – Renault trucks considérant leur offre trop basse.

Après consultation auprès d'entreprises spécialisées, il informe qu'il a reçu une offre de l'entreprise 3 BVI, située au 18 rue Benjamin Moloise ZI Grangeneuve 26800 PORTES LES VALENCES au prix de 12 000€ TTC.

**Considérant** la nécessité de vendre ce véhicule,

**Considérant** l'offre de l'entreprise BVI au prix de 12 000€ TTC,

**Considérant** que l'offre de reprise est supérieure à la valeur nominale de 4 600€ qui autorise le Président à la vente de bien mobilier de gré à gré conformément à l'article L.2122-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le Président à vendre le véhicule immatriculé CD-051-FG au prix de 12 000€ TTC à l'entreprise BVI - 18 rue Benjamin Moloise ZI Grangeneuve 26800 PORTES LES VALENCES,
- **Autorise** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette vente.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait conforme,  
A Fontenay-le-Comte le 2 mars 2023,

Le secrétaire de séance,  
Jean-Jacques DURAND



Le Président,  
Stéphane GUILLON



**Sycodem**  
**Sud Vendée**

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



## COMITÉ SYNDICAL

Extrait  
du REGISTRE  
des DÉLIBÉRATIONS

<i>Membres</i>		L'an <b>deux mille vingt-trois</b> , le deux mars à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	13	en session ordinaire,
Pouvoirs :	2	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	15	convocation adressée par M. le Président le 24 février 2023.

Présents :

Stéphane GUILLON, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-S., Stéphane BOUILLAUD, Yves-Marie BOUCHER, Joël BOBINEAU, Nicolas CELLIER Philippe DELAHAYE, Jean-Jacques DURAND, Laurent DUPAS, Anne HUETZ, Daniel RIDEAUD, Jean-Paul RIVIERE.

Etaient absents :

Gilles BOUTEILLER (bon à pouvoir à M. DUPAS), M. Jean-Marie ARNAUDEAU (bon à pouvoir à Mme HUETZ), Jean-Claude CHEVALLIER, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Francis RIVIERE Sébastien ROY, Marc TUDEAU.

Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques DURAND

<b>N°2023-09-CS</b>	<b>APPROBATION DU PLAN DE COMMUNICATION 2023</b>
---------------------	--

**Vu** l'art. 2 des statuts du Sycodem en date du 18 octobre 2018, fixant les compétences en termes « d'études et réflexions relatives à l'élimination et à la valorisation des déchets, notamment dans le cadre de l'élaboration ou de la valorisation ou de la révision du Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et autres déchets »,

**Vu** l'art. 12 des statuts du Sycodem en date du 18 octobre 2018, définissant les dépenses à charge du Sycodem dans le cadre de ses compétences, « y compris toutes dépenses de communication »,

**Vu** le plan d'actions 2020-2026 du Sycodem Sud Vendée pour un service public de qualité et écoresponsable construit autour des notions de prévention, coopération et d'innovation, voté par le Comité Syndical du 26 novembre 2020,

M. BOUILLAUD, Vice-Président, présente le **Plan de Communication 2023** joint en annexe axé prioritairement sur :

- 1/ accompagner le tri à la source des biodéchets et leur valorisation locale
- 2/ informer sur les nouvelles modalités de collecte 2024 et l'usage de véhicules à faible empreinte carbone
- 3/ développer les sites pédagogiques autour de la ressource végétale

Le **Comité Syndical**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Valide** le Plan de Communication 2023 tel que présenté.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait conforme,  
A Fontenay-le-Comte le 2 mars 2023,

Le secrétaire de séance,  
Jean-Jacques DURAND



Le Président,  
Stéphane GUILLON



**Sycodem**  
**Sud Vendée**

# PLAN DE COMMUNICATION 2023

# CONTEXTE

Le Plan d'actions 2020-2026 a établi 8 grandes orientations. Par conséquent le Plan de Communication 2023 intègre certaines de ces mesures tout en poursuivant celles déjà planifiées d'une année à l'autre.

Ce plan porte particulièrement sur 3 domaines pour 2023 :

**1/ accompagner le tri à la source des biodéchets et leur valorisation locale**

**2/ informer sur les nouvelles modalités de collecte 2024 et l'usage de véhicules à faible empreinte carbone**

**3/ développer les sites pédagogiques autour de la ressource végétale**

## Plan de Communication 2023 – Comité Syndical du 02/03/2023

<p><b><u>OBJECTIF 1</u></b> Sensibiliser tous les publics à la valorisation des déchets</p>	<b>Action 1.1</b>	Sensibiliser au tri, compostage, réduction des déchets en milieu scolaire et péri-scolaire
	<b>Action 1.2</b>	Sensibiliser les usagers au tri, compostage, réduction des déchets
	<b>Action 1.3</b>	Accompagner les évènements
	<b>Action 1.4</b>	Accompagner les initiatives de ramassage des déchets dans l'environnement
<p><b><u>OBJECTIF 2</u></b> Amener la population à réduire ses déchets</p>	<b>Action 2.1</b>	Sensibiliser au Zéro Déchet
	<b>Action 2.2</b>	Promouvoir l'utilisation de textiles lavables
<p><b><u>OBJECTIF 3</u></b> Valoriser la matière organique à la source</p>	<b>Action 3.1</b>	Expérimenter une collecte des biodéchets en apport volontaire
	<b>Action 3.2</b>	Relancer et renforcer la pratique du compostage individuel
	<b>Action 3.3</b>	Faciliter et accompagner la pratique du compostage collectif
	<b>Action 3.4</b>	Améliorer la collecte des coquillages

## Plan de Communication 2022 – Comité Syndical du 24/02/2022

<b>OBJECTIF 4</b> <b>Valoriser les végétaux</b>	<b>Action 4.1</b>	Développer les Ressourceries Végétales
	<b>Action 4.2</b>	Sensibiliser à la valorisation locale des végétaux par un plan d'animations
	<b>Action 4.3</b>	Valoriser l'élimination des sapins de Noël
<b>OBJECTIF 5</b> <b>Lutter contre les dépôts sauvages</b>	<b>Action 5.1</b>	Poursuivre l'application du Plan d'actions
<b>OBJECTIF 6</b> <b>Accompagner l'optimisation des collectes</b>	<b>Action 6.1</b>	Communiquer sur l'acquisition d'un camion électrique
	<b>Action 6.2</b>	Communiquer sur la refonte des collectes 2024
	<b>Action 6.3</b>	Accompagner l'implantation de points de regroupements de bacs
<b>OBJECTIF 7</b> <b>Accompagner l'évolution des déchèteries</b>	<b>Action 7.1</b>	Définir de nouveaux éléments de langage en lien avec la requalification des déchèteries
	<b>Action 7.2</b>	Communiquer sur le nouveau métier d'agent vers plus de valorisation
	<b>Action 7.3</b>	Sensibiliser les usagers à l'évolution des sites vers le réemploi

## Plan de Communication 2022 – Comité Syndical du 24/02/2022

**OBJECTIF 8**  
**Faire connaître les  
compétences du  
Sycodem**

**Action 8.1**

Mettre en place un plan de communication autour de la valorisation des services du Sycodem

# OBJECTIF 1

## SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS À LA VALORISATION DES DÉCHETS

Cibles	Détails de l'action
<b>ECOLIERS, ETUDIANTS, ENSEIGNANTS, ACCUEIL PERI- SCOLAIRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- renouvellement de l'habilitation de l'inspection académique</li> <li>- montage des projets avec les enseignants</li> <li>- Diffusion des infos sur les sites de traitement Trivalis, en période de fermeture de Vendéetri</li> <li>- animations dans les établissements, temps scolaire ou TAP</li> <li>- visites des déchèteries et/ou des locaux du Sycodem</li> </ul> <p>&gt;&gt; <i>Moyens : sites, supports d'animations, ateliers d'échanges...</i>          &gt;&gt; <i>Moyens humains : agents Sycodem</i></p>
<b>PERSONNEL SCOLAIRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- formation du personnel au tri, au gaspillage alimentaire, au compostage coll.</li> <li>- accompagnement de projets pédagogiques</li> </ul> <p>&gt;&gt; <i>Moyens : animations, audits</i>          &gt;&gt; <i>Moyens humains : agents Sycodem</i></p>
<b>ECOLIERS DU PRIMAIRE SENSIBILISÉS EN CLASSE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- diffusion d'un mémo-tri ludique (réglette ou disque)</li> </ul>

Cibles	Détails de l'action
<p><b>USAGERS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- édition et diffusion Mémo-tri, flyer Mémo-déchèteries</li> <li>- édition et diffusion L'Avis des Déchets 2/an + grille tarifaire</li> <li>- édition et diffusion des calendriers de collecte 2024 : mode de publication à définir</li> <li>- diffusion de l'appli 2b2Tri</li> <li>- édition et diffusion de tous messages en lien avec les services du Sycodem</li> </ul> <p>&gt;&gt; <i>Moyens : tous supports de com, publications des communes, site web</i></p> <p>&gt;&gt; <i>Moyens humains : service com Sycodem</i></p>
<p><b>COMMUNES INTERCOM</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- diffusion de communiqués sur les activités du Sycodem</li> <li>- diffusion des infos sur les réseaux sociaux des communes</li> <li>- accompagnement à la réunion d'infos des secrétaires de Mairies</li> </ul> <p>&gt;&gt; <i>Moyens : réseaux sociaux, mails, échanges, réunions</i></p> <p>&gt;&gt; <i>Moyens humains : service com Sycodem, secrétaires des Mairies</i></p>

Cibles	Détails de l'action
<p><b>ASSOCIATIONS COMMUNES INTERCOM</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- création d'un annuaire de solutions pour réduire les déchets, diffusion en ligne et auprès des organisateurs</li> <li>- refonte de la convention de prêt</li> <li>- application d'un coût de levée des biodéchets</li> <li>- renouvellement des totems de tri</li> </ul> <p>&gt;&gt; <i>Moyens : équipements de prêt, Trivalis, réseau local, web</i></p> <p>&gt;&gt; <i>Moyens humains : services com et collecte Sycodem, associations</i></p>
<p><b>ORGANISATEURS DE FESTIVALS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en place d'actions de prévention sur les festivals</li> <li>- Mise en relation sur le prêt de matériel adapté (tables de tri...)</li> <li>- bilan qualitatif et quantitatif</li> </ul> <p>&gt;&gt; <i>Moyens : équipements de prêt</i></p> <p>&gt;&gt; <i>Moyens humains : services com et collecte Sycodem, associations</i></p>

Cibles	Détails de l'action
<b>ASSOCIATIONS COMMUNES SCOLAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- remise de matériel de prêt et de collecte (pinces à déchets, gants, sacs jaunes...)</li><li>- diffusion de l'initiative</li><li>- bilan qualitatif et quantitatif</li></ul> <p>&gt;&gt; <i>Moyens : équipements de prêt, web</i></p> <p>&gt;&gt; <i>Moyens humains : services com, associations</i></p>

# OBJECTIF 2

# AMENER LA POPULATION À RÉDUIRE SES DÉCHETS

Cibles	Détails de l'action
<p><b>GRUPE VERS LE ZÉRO DECHET</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réunions de travail pour échanges et montage des actions</li> <li>- propositions de contenus à diffuser sur les publications du Sycodem</li> <li>- décliner une communication thématique vers la population</li> <li>- mise en ligne d'un annuaire d'adresses locales</li> </ul> <p>&gt;&gt; <i>Moyens : réunions, ateliers, publications, sycodem.fr, web</i></p> <p>&gt;&gt; <i>Moyens humains : animatrice Sycodem, usagers ZD</i></p>
<p><b>USAGERS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- diffusion d'astuces sur la réduction des déchets</li> <li>- organisation d'ateliers ZD (La Gataudière, La Tambourinerie, Trivalis sous réserve de renouvellement)</li> <li>- vente subventionnée des kits d'achat en vrac Trivalis</li> <li>- organiser une séance de ciné dédiée à la prévention des déchets</li> </ul> <p>&gt;&gt; <i>Moyens : SERD et SEDD, sycodem.fr, Trivalis, prestataires ZD, campagnes d'affichages, vidéos</i></p> <p>&gt;&gt; <i>Moyens humains : animatrice Sycodem, groupe VZD</i></p>

Cibles	Détails de l'action
<p><b>PARENTS ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S RESEAU RAM</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- information sur la nocivité des couches jetables</li> <li>- info sur les conséquences environnementales, économiques, sur l'organisation quotidienne du travail des assistantes</li> <li>- ateliers d'échanges et de démonstration</li> <li>- partage d'adresses utiles</li> <li>- subvention à l'achat de couches lavables</li> </ul> <p>&gt;&gt; <i>Moyens : ateliers, conférences,</i></p> <p>&gt;&gt; <i>Moyens humains : service com Sycodem, prestataire pro, réseau RAM</i></p>
<p><b>LYCEENNES COLLEGIENNES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- information sur la nocivité des protections féminines jetables</li> <li>- info sur les conséquences environnementales et économiques</li> <li>- diffusion d'affiches de sensibilisation et d'adresses utiles</li> </ul> <p>&gt;&gt; <i>Moyens : animations, supports de com</i></p> <p>&gt;&gt; <i>Moyens humains : service com Sycodem,</i></p>

# OBJECTIF 3

# VALORISER LA MATIÈRE ORGANIQUE A LA SOURCE

Cibles	Détails de l'action
<p><b>USAGERS DU SECTEUR DEFINI</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- implantation et signalétique d'apport volontaire (abri-bacs)</li> <li>- enquête auprès des usagers et dotation d'outils de pré-collecte (sacs kraft, bioseau)</li> <li>- information sur le geste de tri, les consignes, le fonctionnement du matériel à contrôle d'accès (à définir)</li> </ul> <p>&gt;&gt; <i>Moyens : publications, boîtage, porte-à-porte</i></p> <p>&gt;&gt; <i>Moyens humains : services Sycodem, ambassadeurs Trivalis, Verdicité</i></p>
<p><b>PUBLIC RELAIS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- informer de l'avancée du projet à chaque étape : élus fontenaisiens, agents ville de Fontenay, agents Sycodem</li> </ul> <p>&gt;&gt; <i>Moyens : réunions</i></p> <p>&gt;&gt; <i>Moyens humains : Sycodem, ville de Fontenay</i></p>

Cibles	Détails de l'action
<p><b>USAGERS EN HAB. PAVILLONNAIRE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- informer sur les bénéfices économiques et environnementaux du compostage</li> <li>- former à la pratique du compostage sur des stands à l'échelle d'un quartier</li> <li>- fournir un grillage à poser au fond du composteur</li> <li>- fournir du broyat pour le démarrage ou la relance à titre de sensibilisation</li> </ul> <p>&gt;&gt; <i>Moyens : publications, animations, formations, composteurs individuels, broyat</i></p> <p>&gt;&gt; <i>Moyens humains : prestations d'animations, Sycodem, Trivalis</i></p>

Cibles	Détails de l'action
<p><b>USAGERS EN HAB. COLLECTIF ou CENTRE VILLE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- étude de faisabilité sur demandes</li> <li>- définition durable des modes de gestion du composteur, d'évacuation du compost, de retournement des dépôts, d'approvisionnement en broyat</li> <li>- info et mise en relation des usagers volontaires pour participer</li> <li>- formation des usagers référents</li> <li>- mise en place de la signalétique</li> <li>- remise d'outils (fourche, croc, thermomètre)</li> <li>- suivi régulier du bon procédé</li> </ul> <p>&gt;&gt; <i>Moyens : échanges, formations, reunions, composteurs collectifs, outils, publications, signalétique</i></p> <p>&gt;&gt; <i>Moyens humains : prestations de formations, Sycodem</i></p>
<p><b>COMMUNES ET AGENTS MUNICIPAUX</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- étude de faisabilité en partenariat</li> <li>- mise en place de la convention</li> <li>- installation du composteur</li> <li>- suivi régulier</li> <li>- approvisionnement en broyat</li> </ul> <p>&gt;&gt; <i>Moyens : échanges</i></p> <p>&gt;&gt; <i>Moyens humains : Sycodem, agents municipaux des communes concernées</i></p>

Cibles	Détails de l'action
<b>USAGERS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation de 9 abri-bacs supplémentaires</li> <li>- information sur les consignes de tri</li> <li>- information sur le bon usage du matériel de collecte</li> <li>- réflexion sur un contenant de pré-collecte réutilisable</li> </ul> <p>&gt;&gt; <i>Moyens : abri-bacs, signalétique, publications municipals, retours d'expé.</i></p> <p>&gt;&gt; <i>Moyens humains : Sycodem, vendeurs</i></p>
<b>SERVICES MUNI.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rappel des procédures de collecte</li> <li>- nettoyage des points à charge des communes</li> <li>- collecte systématique sur commune desservie en collecte bio professionnelle</li> <li>- collecte sur appel pour autres communes</li> </ul> <p>&gt;&gt; <i>Moyens : échanges</i></p> <p>&gt;&gt; <i>Moyens humains : agents tech. municipaux</i></p>

# OBJECTIF 4

## VALORISER LES VÉGÉTAUX

Cibles	Détails de l'action
<p><b>USAGERS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- accompagner l'ouverture de nouveaux sites locaux</li> <li>- créer des lieux d'échanges et de troc</li> <li>- sensibiliser au tri et à la valorisation des végétaux</li> <li>- animations et conseils sur la gestion de son espace vert</li> <li>- remettre broyat et compost</li> <li>- informer sur l'intérêt et l'utilisation de broyat</li> </ul> <p>&gt;&gt; <i>Moyens : signalétique, broyage, ressourcerie de Fontenay</i></p> <p>&gt;&gt; <i>Moyens humains : prestations d'animations, Sycodem, communes concernées, agriculteurs</i></p>
<p><b>COMMUNES AGRICULTEURS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- faciliter le développement de sites de valorisation</li> <li>- suivi du site en partenariat</li> <li>- assurer un exutoire pérenne des quantités réglementaires (moins de 100 m3 stockés par jour)</li> </ul> <p>&gt;&gt; <i>Moyens : réunions</i></p> <p>&gt;&gt; <i>Moyens humains : agents municipaux des communes concernées, agriculteurs, prestataires de broyage/évacuation</i></p>

Cibles	Détails de l'action
USAGERS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- « Tous au compost » campagne nationale du 25/03 au 09/04</li> <li>- « Semaine Européenne du Développement Durable » du 18/09 au 08/10</li> <li>- « Semaine Européenne de la Réduction des Déchets » dates à sortir</li> <li>- animations, ateliers autour de la ressource végétale</li> <li>- opérations de retournement de composteurs (Jacobins)</li> </ul> <p>&gt;&gt; <i>Moyens : broyage, compostage, anniversaire de Mouzeuil, stand Tous au Jardin</i></p> <p>&gt;&gt; <i>Moyens humains : prestataires, Trivalis, Sycodem</i></p>

Cibles	Détails de l'action
<p><b>USAGERS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- collecte événementielle début année</li> <li>- mise à disposition d'une benne en accès libre à Fontenay-le-Comte</li> <li>- exutoire : broyage-compostage</li> </ul> <p>&gt;&gt; <i>Moyens : collecte, supports de communication</i></p> <p>&gt;&gt; <i>Moyens humains : services Sycodem</i></p>
<p><b>VENDEURS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- diffusion opération de collecte Sycodem</li> <li>- information sur le produit conforme à la reprise ou la collecte</li> </ul> <p>&gt;&gt; <i>Moyens : échanges</i></p> <p>&gt;&gt; <i>Moyens humains : anim. Sycodem, enseignes de vente de sapins</i></p>

# OBJECTIF 5

## LUTTER CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

Cibles	Détails de l'action
<p><b>USAGERS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mise à jour de la dotation des cartes d'accès aux usagers concernés</li> <li>- Poursuivre l'info sur les démarches à réaliser quand emménagement</li> </ul> <p>&gt;&gt; <i>Moyens : publications, courriers</i></p> <p>&gt;&gt; <i>Moyens humains : services Sycodem, ambassadeur Trivalis</i></p>
<p><b>VILLE DE FONTENAY LE COMTE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- contrôle des sacs abandonnés avec Police Municipale</li> <li>- peinture expérimentale des conteneurs sur PAV Place Soeur-Saint-Pierre (Fontenay-le-Comte)</li> </ul> <p>&gt;&gt; <i>Moyens : mails, publications, adhésifs</i></p> <p>&gt;&gt; <i>Moyens humains : service Sycodem, personnel municipal</i></p>

# OBJECTIF 6

## ACCOMPAGNER L'OPTIMISATION DES COLLECTES

## Cibles

**USAGERS**

## Détails de l'action

- communiquer sur l'arrivée de la BOM électrique
- info sur l'investissement du Sycodem une nouvelle flotte de véhicules
- habillage thématique

>> *Moyens : habillage de la BOM, réseaux sociaux, mails, conférence de presse*

>> *Moyens humains : services Sycodem*

Cibles	Détails de l'action
<p><b>ELUS FONTENAIISIENS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- présentation du projet à J-6 mois</li> <li>- infos sur les bénéfiques et impacts induits par la BOM élect.</li> <li>- points d'étape réguliers sur l'avancée</li> </ul> <p>&gt;&gt; <i>Moyens : réunions, mailing Mairies</i></p> <p>&gt;&gt; <i>Moyens humains : Sycodem, élus</i></p>
<p><b>SERVICES MUNICIPAUX FONTENAY</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- montage d'un plan de com en partenariat</li> <li>- mise en commun des moyens</li> <li>- information des services municipaux et des agents du Sycodem</li> <li>- points d'étape réguliers sur l'avancée</li> </ul> <p>&gt;&gt; <i>Moyens : signalétique, publications, affichage, comités syndicaux</i></p> <p>&gt;&gt; <i>Moyens humains : Sycodem</i></p>
<p><b>FONTENAIISIENS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- information du projet à J-5 mois</li> <li>- conférence de presse, habillage des BOM, campagne d'affichages, réseaux sociaux</li> <li>- boîtage du calendrier de collecte 2024</li> </ul> <p>&gt;&gt; <i>Moyens : publications, affichage, courrier</i></p> <p>&gt;&gt; <i>Moyens humains : Sycodem, Poste, médias</i></p>

Cibles	Détails de l'action
<b>COMMUNES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réunions préparatoires</li> <li>- diffusion des outils de communication sur le regroupement des bacs</li> </ul> <p>&gt;&gt; <i>Moyens : affichage, banderole, web, communiqués de presse, flyers</i></p> <p>&gt;&gt; <i>Moyens humains : services Sycodem, services municipaux, élus référents</i></p>
<b>USAGERS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- diffusion de la communication sur le regroupement des bacs</li> <li>- information ciblée par tractage quand implantation des points</li> </ul> <p>&gt;&gt; <i>Moyens : flyers, web</i></p> <p>&gt;&gt; <i>Moyens humains : services Sycodem</i></p>

# OBJECTIF 7

## ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES DÉCHÈTERIES

Cibles	Détails de l'action
<p><b>AGENTS DES DECHETERIES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- accompagner la valorisation du métier d'agent</li> <li>- adapter une signalétique d'information sur les flux (recyclage, alertes)</li> </ul> <p>&gt;&gt; <i>Moyens : signalétique, échanges, lexique</i></p> <p>&gt;&gt; <i>Moyens humains : services Sycodem</i></p>
<p><b>USAGERS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- communiquer de nouveaux éléments de langage</li> <li>- informer des alternatives, filières de valorisation des flux</li> </ul> <p>&gt;&gt; <i>Moyens : publications, réseaux sociaux, affichage</i></p> <p>&gt;&gt; <i>Moyens humains : Sycodem</i></p>

Cibles	Détails de l'action
<b>USAGERS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- mettre en valeur le métier</li><li>- informer sur le rôle de l'agent</li><li>- ouvrir les portes et les « coulisses » des déchèteries</li></ul> <p>&gt;&gt; <i>Moyens : publications, réseaux sociaux, affichage, reportage médias, portes-ouvertes</i></p> <p>&gt;&gt; <i>Moyens humains : Sycodem</i></p>

Cibles	Détails de l'action
<p><b>AGENTS DES DECHETERIES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- infos sur les projets</li> <li>- définition du rôle de l'agent dans les projets</li> </ul> <p>&gt;&gt; <i>Moyens : échanges</i></p> <p>&gt;&gt; <i>Moyens humains : services Sycodem</i></p>
<p><b>USAGERS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- diffusion des pratiques de prévention : dons, échanges, troc, réparation</li> <li>- signalétique des espaces de réemploi sur chaque site</li> <li>- accompagnement de l'expé. sur la déchèterie de Benet : signalétique, conférence de presse</li> <li>- campagne de communication</li> <li>- annonce du projet Re-Cycle</li> </ul> <p>&gt;&gt; <i>Moyens : affichage vidéo/papier, conférence de presse, inauguration, dépliant de consignes</i></p> <p>&gt;&gt; <i>Moyens humains : services Sycodem</i></p>

# OBJECTIF 8

## FAIRE CONNAITRE LES COMPETENCES DU SYCODEM

Cibles	Détails de l'action
<p><b>USAGERS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- campagnes thématiques sur les services du Sycodem (coquillages, réemploi, végétèries, collectes)</li> <li>- initier de nouveaux outils : témoignages, portes-ouvertes</li> <li>- renforcer la communication directe</li> </ul> <p>&gt;&gt; <i>Moyens : réunions, affichage, réseaux sociaux, partenariats</i></p> <p>&gt;&gt; <i>Moyens humains : Sycodem, élus, communes</i></p>

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



## COMITÉ SYNDICAL

### Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

<i>Membres</i>		L'an <b>deux mille vingt-trois</b> , le deux mars à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	13	en session ordinaire,
Pouvoirs :	2	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	15	convocation adressée par M. le Président le 24 février 2023.

#### Présents :

Stéphane GUILLON, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-S., Stéphane BOUILLAUD, Yves-Marie BOUCHER, Joël BOBINEAU, Nicolas CELLIER Philippe DELAHAYE, Jean-Jacques DURAND, Laurent DUPAS, Anne HUETZ, Daniel RIDEAUD, Jean-Paul RIVIERE.

#### Etaient absents :

Gilles BOUTEILLER (bon à pouvoir à M. DUPAS), M. Jean-Marie ARNAUDEAU (bon à pouvoir à Mme HUETZ), Jean-Claude CHEVALLIER, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Francis RIVIERE Sébastien ROY, Marc TUDEAU.

Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques DURAND

### N°2023-10-CS ADOPTION D'UN DISPOSITIF DE TRI A LA SOURCE DES BIO DECHETS

Le bureau d'étude Verdicité est venu présenter aux membres du Bureau le 2 février dernier la restitution de l'étude portant sur la collecte des biodéchets sur le territoire du SYCODEM.

**3 scenarii ont été proposés** en fonction des typologies d'habitat :

#### Scénario 1 :

- Compostage individuel et de proximité pour les hypercentres de Fontenay-le-Comte et Benet ; les bourgs de Longèves, Maillezais, Saint-Hilaire-des Loges, Vix, Les Velluies-sur-Vendée, Rives d'Autise et les habitats pavillonnaires et dispersés.
- Collecte à l'adresse pour les gros producteurs.

#### Scénario 2 :

- Collecte de proximité (PAV) pour les hypercentres de Fontenay-le-Comte et Benet.
- Compostage individuel et de proximité pour les bourgs de Longèves, Maillezais, Saint-Hilaire-des-Loges, Vix, Les Velluies-sur-Vendée, Rives d'Autise et les habitats pavillonnaires et dispersés.

- Collecte à l'adresse pour les gros producteurs.

### **Scénario 3 :**

- Collecte de proximité pour les hypercentres de Fontenay-le-Comte et Benet, les bourgs de Longèves, Maillezais, Saint-Hilaire-des-Loges, Vix, Les Velluies-sur-Vendée et Rives d'Autise.
- Compostage individuel pour les habitats pavillonnaires et dispersés.
- Collecte à l'adresse pour les gros producteurs.

### **Le choix du scénario doit prendre en compte 3 grands objectifs :**

1. La relance d'une dynamique forte autour du compostage individuel.
2. L'accompagnement de démarches volontaires pour la mise en place de composteurs collectifs.
3. La mise en place d'ateliers de prévention, lutte contre le gaspillage alimentaire.

Le but étant de construire le schéma directeur et les actions avec les usagers.

**Les commissions technique et communication réunies le 23 février dernier ont proposé une tendance à l'horizon 2026 pour le scénario 2 avec :**

### **Pour les particuliers :**

- Relance du compostage individuel en milieu rural.
- Mise en place de composteurs collectifs, en privilégiant la concertation entre les Mairies, les associations et/ou les bailleurs, ainsi que la valorisation de proximité, lien avec les végèteries et ressourceries végétales, ainsi que des démarches communales dans les sites touristiques, comme déjà mis en place sur la commune de Damvix.
- Si impossibilité de mettre en place l'une de ces solutions : mise en place d'abri-bacs, comme par exemple dans le cœur de ville de Fontenay le Comte et le centre-bourg de Saint Hilaires des Loges où nous avons déjà des difficultés avec les bacs à l'heure actuelle ou collecte en vélo-cargo (et/ou permanences) et vidage, via la piste cyclable, vers un composteur collectif installé sur la future ressourcerie végétale de Fontenay Le Comte ?

### **Pour les professionnels :**

- Optimisation de la collecte ou orientation vers un service de collecte privé.

**Vu** la loi AGECE, généralisant l'obligation du tri à la source des biodéchets à partir du 1er janvier 2024,

**Vu** le Plan de Communication 2023 qui a axé en priorité l'accompagnement du tri à la source des biodéchets et leur valorisation locale,

**Vu** les résultats de l'étude de faisabilité relative au déploiement d'un dispositif de tri à la source des biodéchets incluant la collecte séparative des ménages et des professionnels, réalisée par le Cabinet d'études VERDICITÉ,

**Vu** la proposition de la Commission Technique et Communication du 23/02/2023,

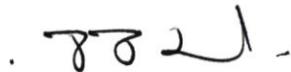
Il convient de fixer les dispositifs de tri à la source des biodéchets en fonction des moyens et du profil de notre territoire tout en maîtrisant les coûts du service public.

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** un schéma directeur de gestion des biodéchets avec l'atteinte des objectifs du scénario 2 d'ici 2026,
- **Autorise** M. le Président à déposer un dossier de subvention dans le cadre du Fonds vert.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait conforme,  
A Fontenay-le-Comte le 2 mars 2023,

Le secrétaire de séance,  
Jean-Jacques DURAND



Le Président,  
Stéphane GUILLON



**Sycodem**  
**Sud Vendée**

Département : VENDEE  
Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



## COMITÉ SYNDICAL

### Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

<b>Membres</b>		L'an <b>deux mille vingt-trois</b> , le deux mars à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	13	en session ordinaire,
Pouvoirs :	2	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	15	convocation adressée par M. le Président le 24 février 2023.

#### Présents :

Stéphane GUILLON, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-S., Stéphane BOUILLAUD, Yves-Marie BOUCHER, Joël BOBINEAU, Nicolas CELLIER Philippe DELAHAYE, Jean-Jacques DURAND, Laurent DUPAS, Anne HUETZ, Daniel RIDEAUD, Jean-Paul RIVIERE.

#### Etaient absents :

Gilles BOUTEILLER (bon à pouvoir à M. DUPAS), M. Jean-Marie ARNAUDEAU (bon à pouvoir à Mme HUETZ), Jean-Claude CHEVALLIER, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Francis RIVIERE Sébastien ROY, Marc TUDEAU.

Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques DURAND

<b>N°2023-11-CS</b>	<b>ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURES ET ENTRETIEN DES PNEUMATIQUES</b>
---------------------	---

Monsieur PAGEAUD, Vice-Président, rappelle aux membres du bureau qu'un marché relatif à la fourniture et l'entretien des pneumatiques pour le parc de véhicules lourds et légers du SYCODEM a été lancé selon la procédure adaptée en l'application de l'article R2123-1 du décret 2021-357 du 30 mars 2021 relatif aux marchés publics.

Monsieur précise que la durée du marché est de 4 ans à compter de la date de sa notification au titulaire par l'acheteur.

A la date de la remise des offres, fixée au 30 janvier 2023 à 12h00, 3 entreprises pour chacun des 2 lots ont été déposées :

- Lot 1 - Véhicules lourds : Aubert, Euromaster et Excel Pneu.
- Lot 2 - Véhicules légers : Clara Automobiles, Aubert et Euromaster.

Monsieur PAGEAUD précise que la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, la capacité économique et financière et les capacités techniques et professionnelles des candidats a été effectuée.

L'ensemble des candidatures étant satisfaisant, Monsieur PAGEAUD propose, dans un premier temps, aux membres du Comité Syndical, d'admettre les candidatures des sociétés listées ci-dessus.

Après analyse et en application des critères de sélection des offres annoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence Monsieur PAGEAUD propose de classer les offres comme suit :

**Lot n° 1 : Fourniture, pose et entretien des pneumatiques des véhicules lourds du Sycodem :**

N°	Candidat	Note technique	Note prix sur 40	Note finale	Classement
1	Aubert	50	39.49	89.5	1
2	Euromaster	45	40.00	85.0	3
3	Excel Pneu	50	37.89	87.9	2

**Lot n° 2 : Fourniture, pose et entretien des pneumatiques des véhicules légers du Sycodem :**

N°	Candidat	Note technique sur	Note prix sur 40	Note finale	Classement
1	Clara Automobiles	37	28.5	65.5	3
2	Aubert	50	30.8	80.8	1
3	Euromaster	40	40	80.0	2

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** le rapport d'analyse des offres,

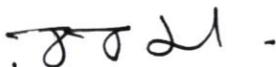
**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Admet** toutes les candidatures remises dans le cadre de la présente procédure,
- **Approuve** le classement des offres ci-dessus,
- **Attribue** l'accord-cadre aux opérateurs classés en première position, comme suit :  
pour le lot n°1 : à l'entreprise AUBERT pour un montant de 115 458.94 € HT  
pour le lot n°2 : à l'entreprise AUBERT pour un montant de 11 968.32 € HT
- **Autorise** M. le Président à signer les pièces constitutives du marché susmentionné, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait conforme,  
A Fontenay-le-Comte le 2 mars 2023,

Le secrétaire de séance,  
Jean-Jacques DURAND



Le Président,  
Stéphane GUILLON



**Sycodem**  
**Sud Vendée**